

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
20 JANVIER 2014

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 10 janvier 2014, accompagnée d'un ordre du jour comportant 52 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 15 janvier 2014 comportant 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 37 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,
Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE,
Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE Échevins

~~M. Marc BARVAIS, Président du CPAS~~

~~M. DI RUPO~~, M. DUPONT, M. DEPLUS, ~~M. MILLER, M. ROSSI~~, M. MANDERLIER,
M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, ~~Mme MOUCHERON~~, Mme NAHIME,

~~M. HAMBYE~~, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA,
M. TONDREAU, ~~M. DUBOIS~~, Mme WAEPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE
KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-
VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, ~~M. DUFRANE~~, M. BERNARD,
Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER,
Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux
et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général faisant fonction

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Chers collègues. Nous allons commencer. Tout d'abord, quelques communications habituelles pour débiter notre Conseil communal de ce soir, non sans vous avoir souhaité, au nom du Collège, nos meilleurs vœux à toutes et à tous. Excuser tout d'abord l'absence de plusieurs Conseillers : MM. Elio DI RUPO, Marc BARVAIS et Christophe DUBOIS qui sont excusés et excusée également l'arrivée tardive de Mme MOUCHERON, MM. ROSSI, MILLER et DUFRANE. Mes chers collègues, vous informer également que la prochaine séance de notre Conseil aura lieu le lundi 17 février prochain, vous indiquer également que différents points viennent compléter notre ordre du jour avec un point inscrit à la demande de la minorité qui passera en 8^e objet bis et qui est relatif à une motion de soutien aux migrants afghans qui est un point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Charlotte DE JAER et M. le Conseiller communal John BEUGNIES, il passera donc après le 8^e objet. Par ailleurs, vous indiquer que le point inscrit à l'ordre du jour complémentaire par la majorité, en urgence, porte sur le 45^e objet bis et est relatif au PV de clôture de l'enquête publique relative à la cartographie de l'éolien wallon, c'est Mme l'Echevine Joëlle KAPOMPOLE qui présentera le point au nom du Collège, il passera donc après le 45^e objet et puis vous indiquer que différents points de l'ordre du jour sont remis, il s'agit des points 37, 38, 39, 40 et bien entendu, comme à chaque fois, au Conseil communal, nous aurons des questions et interpellations. Tout d'abord une question déposée

par M. le Conseiller Jean-Pierre DUPONT relative à la citoyenneté d'honneur de personnalités décédées lors des guerres 14-18 et 40-45 à laquelle je répondrai et au niveau des interpellations, une interpellation relative aux Dragonnades qui a été déposée par Mme la Conseillère Catherine MARNEFFE, c'est M. l'Echevin Pascal LAFOSSE qui répondra au nom du Collège ; une interpellation relative au parking à la Drève du Prophète à Mons qui a été introduite par M. le Conseiller Guillaume HAMBYE à laquelle il sera répondu par M. l'Echevin LAFOSSE ; une interpellation relative aux travaux de la rue des Capucins qui est déposée par M. le Conseiller Guillaume HAMBYE et à laquelle Mme l'Echevine Mélanie OUALI répondra ; une interpellation également relative aux violences entre mineurs qui est déposée par Mme la Conseillère Christine LAGNEAU et à laquelle je répondrai ; une interpellation relative à la gestion privée des parkings et la mobilité dans le Centre-Ville introduite également par Mme la Conseillère Christine LAGNEAU et à laquelle M. l'Echevin Pascal LAFOSSE répondra au nom du Collège ; une interpellation relative aux travaux d'entretien et de rénovation de la mécanique du carillon du Beffroi introduite par M. le Conseiller Guillaume HAMBYE à laquelle je répondrai ; une septième interpellation relative au montant total des emprunts de la Ville à court, moyen et long termes déposée par M. le Conseiller Guillaume HAMBYE à laquelle l'Echevin des Finances, M. BOUCHEZ, répondra ; également une autre interpellation dans le domaine des finances relative à un montant de 2.280.000 euros repris à la page 17 du budget extraordinaire, interpellation déposée par M. HAMBYE à laquelle M. BOUCHEZ répondra ; une interpellation également de Mme MARNEFFE relative à l'avancement des projets de mobilité autour de Mons 2015 à laquelle je répondrai et enfin, une interpellation relative aux lieux culturels en travaux et à leur délai de réalisation dans le cadre de Mons 2015, interpellation déposée par Mme DE JAER et à laquelle je répondrai. Je signale par ailleurs que la Conseillère communale, notre collègue Savine MOUCHERON s'associera à l'interpellation de Mme DE JAER. Mme MARNEFFE, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Concernant l'urgence pour le point 45 bis, nous nous étonnons du caractère urgent du point étant donné que l'enquête publique s'est terminée le 30 octobre et que l'avis de la commune devait être rendu pour le 30 novembre. Dans ce contexte-là, nous estimons qu'il n'y a plus vraiment urgence et qu'on pourra revoir le dossier de manière plus approfondie pour le prochain Conseil.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Très bien, merci Mme MARNEFFE. C'est Mme KAPOMPOLE qui va vous répondre.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : En fait, le dossier aurait pu être présenté dès le mois de décembre et c'est ce qui était prévu pour que vous puissiez avoir l'occasion toutes et tous d'avoir l'information. Maintenant, au niveau des services, on arrive avec ce dossier maintenant, je pense que nous pouvons de toute façon nous positionner par rapport à l'enquête en cours. Le dossier, vous le savez, au niveau Gouvernement a fait l'objet d'un accord la semaine passée et donc il est loin d'être clôturé au niveau gouvernemental et on aura sans doute encore l'occasion de revenir sur le dossier dans les prochains mois, voire les prochaines semaines ici en Conseil communal.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors, je vous propose de voter sur l'urgence.

M. John JOOS, Conseiller : Sur l'urgence, c'est non.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALINGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

5 NON : Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Le point est donc inscrit à notre ordre du jour en urgence, je vous remercie. Alors, je vous propose d'entamer notre ordre du jour. Tout d'abord avec le point 1, est-ce qu'il y a des difficultés ? Mme MARNEFFE, je vous en prie.

1^{er} objet : POLICE- CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue des Veuves à Jemappes. GEP 6002/JE/146

ADOPTÉ à l'unanimité - 1^{ère} annexe

b) Création d'un emplacement PMR - Rue Jules Cornet à Mons. GEP 6002/89

ADOPTÉ à l'unanimité - 2^{ème} annexe

c) Création d'un emplacement PMR - Rue du Fort Mahon à Jemappes. GEP 6002/JE/53

ADOPTÉ à l'unanimité - 3^{ème} annexe

d) Création d'un emplacement PMR - Rue Tournante à Jemappes. GEP 6002/JE/140

ADOPTÉ à l'unanimité - 4^{ème} annexe

e) Création d'un emplacement PMR - Rue aux Vignes à Jemappes. GEP 6002/JE/151

ADOPTÉ à l'unanimité - 5^{ème} annexe

f) Création d'un emplacement PMR - Rue du Square à Cuesmes. GEP 6002/CU/81

ADOpte à l'unanimité - 6^{ème} annexe

g) Création d'un emplacement PMR - Rue des Croix à Flénu. GEP 6002/FL/34

ADOpte à l'unanimité - 7^{ème} annexe

h) Création d'une zone de chargement/déchargement et instauration d'une zone avancée pour cyclistes - Avenue du Champ de Bataille à Jemappes. GEP 6002/JE/22

ADOpte à l'unanimité - 8^{ème} annexe

i) Instauration d'une zone avancée pour cyclistes - Avenue du Champ de Bataille à Jemappes. GEP 6002/JE/22

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Concernant le point i) comme évoqué en Commission, je reviens vers vous pour avoir l'assurance que les ZAC seront bien instaurées aux 4 coins du carrefour. Pour rappel, ces ZAC donc ce sont des zones avancées pour cyclistes, permettent de rendre les cyclistes plus visibles dans les carrefours à feux augmentant ainsi leur sécurité facilitant leur tourne à gauche.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE. Effectivement, vous avez posé la question vendredi soir en Commission, nous n'avons pas encore la réponse des services donc ce que je vous propose c'est de pouvoir vous la transmettre par voie écrite et le cas échéant, vous pourrez revenir si vous le souhaitez dans cette Assemblée par le biais d'une interpellation ou d'une intervention sur un sujet similaire. Y a-t-il une difficulté sur le vote ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On s'abstiendra.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'accord et au niveau des autres groupes pour l'ensemble des points de circulation, pas de difficultés ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOpte - 9^{ème} annexe

j) Réglementation de la circulation et du stationnement - Boulevards Fulgence Masson et Président Kennedy à Mons. GEP 6002/OD

k) Réglementation de la circulation et du stationnement - Instauration d'une Zone Résidentielle - Clos Cécile Douard à Mons. GEP 6002/OD

l) Instauration d'une Zone 30 - Chemin de l'Oasis à Mons. GEP 6002/6

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Après avoir été consultés au dernier Conseil communal sur le nom du quartier résidentiel le Clos Cécile Douard, nous sommes ici amenés à nous prononcer sur le plan de circulation et le stationnement de ces rues. Si nous sommes évidemment favorables à l'instauration de zones 30 pour la cohabitation harmonieuse des différents usagers, nous regrettons de n'être consultés que pour des aspects marginaux liés à la création de ces lotissements. L'urbanisation de ce site revêt pourtant une grande importance dans un contexte de raréfaction de la ressource foncière. Face à la nécessité de limiter l'étalement urbain, de promouvoir la mixité urbaine mais aussi de densifier autour des noyaux bien desservis en services et en transports en commun, il y a un réel conflit de valeurs opposant d'une part le droit au logement et la nécessité de créer des nouveaux logements et d'autre part, la qualité de vie des quartiers. L'arbitrage de ce conflit implique que chaque commune du Grand Mons, chaque quartier assume solidairement une part de la densification et que les terrains encore disponibles en zones d'habitat accueillent une densité minimale de logements. On ne peut pas demander d'une part à des habitants d'accepter des immeubles à grand gabarit dans les ZACC et d'autre part, continuer à appliquer une gestion non parcimonieuse des dernières ressources foncières en zones d'habitat en y construisant des maisons 4 façades. Que ce soit dans ce Clos Cécile Douard ou dans le nouveau lotissement de St-Symphorien, il est possible d'augmenter le nombre de logements de 50% non pas en faisant des apparts mais en remplaçant les maisons 4 façades par des maisons 2 ou 3 façades. Dans le quartier de l'Oasis, de la Drève du Prophète et de la route d'Obourg, cette façon de faire aurait permis par ailleurs de limiter la tension et la levée de bouclier provoqués par la construction de 13 immeubles à appartements dans la ZACC 30 d'Obourg. Si les besoins en immeubles à appartements restent nécessaires et j'espère que l'Observatoire de l'Habitat nous permettra de préciser objectivement les besoins, l'équilibrage des types de logements doit être revu et les modèles urbanistiques gourmands en espaces doivent être abandonnés pour assumer solidairement la densification et garantir un cadre de vie agréable pour tous.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE. Mais concernant les propositions de décisions qui sont inscrites à l'ordre du jour aujourd'hui, quelles sont vos difficultés ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous nous abstiendrons parce qu'on est consultés qu'en bout de course alors comment voulez-vous qu'on se prononce sur des aménagements,

des stationnements, des voiries à partir du moment où on est consulté qu'en bout de course avec un lotissement pour lequel on n'a pas d'avis à donner.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc, vous contestez et je peux le comprendre, les aménagements qui ont été décidés sur base d'une décision antérieure en termes de politique d'urbanisation mais ici il s'agit uniquement d'un règlement en matière de circulation et de stationnement. Je prends acte de votre abstention mais c'est difficile de pouvoir donner une réponse par rapport à une décision qui a été prise il y a bien longtemps.

CAS 1005

visant à urbaniser le site en application de la politique qui est menée par le Collège et sur laquelle nous sommes en désaccord j'en conviens. Nous prenons note de votre abstention.

Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ou votes négatifs ? Non ? Pas de difficulté ?

Le point j) est ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du k) qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 11^{ème} annexe

Le point l) est ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

2^e objet : Retrait de la Ville de l'ASBL SIDA-IST Charleroi-Mons. Participation de la Ville de Mons en tant que membre fondateur dans la création de l'ASBL 'Collectif Santé Mons-Borinage' Approbation des statuts. Service Prévention 1.2013.5/1.2013.21

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

Entrée de Mme MOUCHERON = 38 présents

3^e objet : Requête en annulation contre l'arrêté du Gouvernement wallon du 18.07.2013 arrêtant le périmètre de remembrement urbain (P.R.U.) dit « site des grands Prés » à Mons : autorisation d'intervenir au Conseil d'État. Contentieux URBA/AN

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit d'un recours de commerçants et propriétaires des espaces commerciaux en Centre-Ville contre l'arrêté du Gouvernement wallon relatif au périmètre de remembrement urbain des Grands Prés pour le projet Ikéa. Outre les réticences par rapport à ce projet que nous avons déjà exposées lors de l'enquête

publique et lors d'autres points relatifs au PRU présentés en Conseil communal, nous avons pris connaissance via le recours d'éléments nouveaux remettant en question non seulement la procédure administrative choisie en termes d'aménagement du territoire mais également le projet en lui-même. D'une part, les réclamants justifient leur démarche par rapport à diverses inquiétudes : la concentration du commerce au niveau d'un nouveau pôle aura pour conséquence d'éliminer radicalement l'attractivité du Centre-Ville, les loyers élevés qui seront pratiqués dans l'extension des Grands Prés ne sont rentables que pour une certaine gamme d'enseignes commerciales. Il y a dès lors une menace sérieuse de délocalisation du commerce vers les Grands Prés qui pourrait atteindre le dynamisme du tissu commercial du Centre-Ville, nous ne pouvons donc que rejoindre ces inquiétudes. Par ailleurs, par rapport aux éléments présentés ayant justifiés le recours d'annulation du PRU par le Conseil d'Etat, plusieurs d'entre-eux ont retenu notre attention. Le PRU ne maintient aucune désaffectation de l'ancien PCA n° 34 or le PRU était présenté comme une manière d'éviter des multiples dérogations à ce PCA. Ce recours démontre que cette démarche détourne de sa finalité l'institution du PRU. Par ailleurs, le dossier montre qu'aucune solution alternative au PRU n'a été étudiée et que les solutions de substitution raisonnables tenant compte du contexte géographique du plan, à savoir on est à 1 km et demi du Centre-Ville, n'ont pas été abordés par l'étude d'incidences notamment la possibilité d'éviter l'extension des Grands Prés et de développer des espaces commerciaux nécessaires en Centre-Ville. Le dossier soumis à l'examen du Conseil communal et à l'enquête publique était donc incomplet. Enfin, aucune réponse aux réclamations et observations introduites en enquête publique n'a été apportée, l'acte étant ainsi d'illégalité. Au vu de ces éléments, ne serait-il pas opportun de réviser le projet pour en réduire l'incidence sur le commerce en Centre-Ville ? Si non, pouvez-vous nous préciser quelle ligne de défense vous comptez adopter face à ce recours et comment s'organisera l'intervention avec le Gouvernement wallon ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE. Pour revenir au contenu du point qui est proposé ce soir à la décision du Conseil communal. Il s'agit ici, pour la Ville, de pouvoir se joindre à la cause par rapport à un dossier qui fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat. Et donc, l'objectif pour nous ici c'est de pouvoir désigner un avocat lequel pourra dès lors avoir accès au dossier, accès aux différents arguments et nous permettra de nous positionner le moment venu. Donc, il ne s'agit pas ici de réexaminer le contenu du PRU et tout le cheminement qui nous a conduit à aboutir avec la proposition qui a été retenue par notre Conseil, il s'agit ici de pouvoir, sachant que le PRU est d'initiative communale, que le Collège communal soutient les différents projets qui sont envisagés sur le site, que ce soit en

matière de création de logements, que ce soit en matière d'implantation du magasin Ikéa, que ce soit en matière d'installation de services publics ou autres, il nous semble important de pouvoir procéder à l'urbanisation de cette zone qui est une zone stratégique pour le développement de la Ville et dès lors que le PRU est contesté par différents acteurs, il nous semblait important de pouvoir nous joindre à la cause et donc ça c'est le but de la démarche qui est la nôtre ce soir et du point qui est proposé au Conseil communal, je ne vais pas rentrer dans le débat sur le commerce du Centre-Ville, etc. c'est un débat que nous avons eu il y a déjà plusieurs séances de cela, où nous vous avons fait part de l'ensemble de nos arguments et de notre position en la matière, il est évident que le Collège est extrêmement attentif à la situation du commerce du Centre-Ville et que de très nombreuses décisions et initiatives ont été prises pour pouvoir le conforter. Il s'agit ici d'une démarche purement juridique et donc je propose que nous nous en tenions au niveau du débat à son caractère juridique quant à l'opportunité ou non pour la Ville de pouvoir se joindre à la cause. Est-ce que vous contestez le fait que la Ville puisse se joindre à la cause ? Est-ce que vous souhaitez voter négativement ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce qui est intéressant, c'est qu'au-delà du débat politique qui nous oppose sur ce dossier, c'est que ce sont des commerçants du Centre-Ville qui sont nombreux, qui s'opposent au dossier et c'est ça qui est intéressant, c'est en ça que je dis, dans ce contexte-là, indépendamment des positions politiques des uns et des autres, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de revoir, d'en tenir compte ? Cela n'a pas été fait lors de l'enquête publique, ça n'a pas été fait à d'autres moments de la procédure, ça pourrait être le moment de le faire, je trouve que ce serait légitime. Se poser la question maintenant, dans le cadre strict du recours en annulation, je trouve que c'est intéressant. Maintenant, si vous ne voulez pas avoir ce débat moi je n'ai pas de problème mais nous, nous nous abstiendrons parce que nous soutenons certains arguments proposés par les réclamants.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais je pense qu'il faut distinguer les deux aspects, il faut distinguer le PRU du projet commercial en lui-même. Le projet commercial n'est qu'un élément du PRU qui comprend, comme je viens de l'indiquer, beaucoup d'autres projets et notamment des projets de constructions de nouveaux logements qui sont importants aussi pour le développement de la Ville. Pour ce qui concerne le dossier purement commercial, celui-ci fait l'objet d'une enquête publique qui est en cours, enquête publique qui doit permettre à tous ceux qui le souhaite, de s'exprimer et de faire part de leurs arguments en faveur ou en défaveur de ce projet ou de leurs recommandations, lesquelles pourront être suivies ensuite par les pouvoirs publics, qu'il s'agisse de la Ville ou de la Région, dans le

processus décisionnel et donc le dialogue dont vous faites mention dans votre intervention, c'est un dialogue qui doit prendre place notamment dans le cadre de cette enquête publique et qui doit nous permettre d'améliorer le projet dans le cadre du processus décisionnel pour intégrer tout un ensemble de remarques qui pourraient nous sembler pertinentes et donc je pense que c'est aller un peu vite en besogne et mélanger les débats, il y a le débat relatif au PRU qui est une procédure administrative que nous avons menée avec la Région wallonne et notamment avec le Ministre Philippe Henry que vous connaissez bien mais il y a aussi par ailleurs, le projet commercial qui lui fait l'objet d'une procédure propre, laquelle est actuellement proposée à l'enquête publique. Je pense que ce sont deux choses différentes qu'il ne faut pas anticiper le débat sur la décision qui sera prise en matière d'implantations commerciales, il s'agit ici simplement de pouvoir désigner un avocat pour que la Ville puisse disposer des arguments qui sont ceux mis en avant par un propriétaire et non pas des commerçants du Centre-Ville par rapport au PRU et non par rapport à l'implantation commerciale. C'est un vote négatif, c'est une abstention ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, ce sera une abstention, il y a des éléments qui ne pourront plus être pris en compte lors de l'enquête publique, notamment la question de tout ce qui est alternatives, solution de substitution, ce sera trop tard et donc je pense qu'il y avait des éléments intéressants à redébattre éventuellement. Mais bon, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais Mme MARNEFFE, l'arrêté il a été pris, il a été pris le 18 juillet 2013 par le Gouvernement wallon donc contrairement à ce que vous venez d'indiquer, il n'est pas question d'être dans les délais ou trop tard, l'arrêté il date du mois de juillet 2013 donc maintenant, il fait l'objet d'une contestation par différents plaignants qui vont au Conseil d'Etat et donc la question est de savoir si la Ville se joint ou non à la cause et donc notre souhait est de pouvoir nous joindre à la cause pour en prendre les arguments et le cas échéant pouvoir y être sensibles. Donc, c'est simplement une question qui doit permettre à la Ville de pouvoir disposer de toute l'information voulue par rapport aux arguments qui seront mis en avant quant à la contestation de ce PRU. Voilà.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

3 abstentions : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE

ADOPTE - 14^{ème} annexe

4^e objet : Autorisation de poursuivre un contrevenant devant le Tribunal civil du chef d'infraction en matière d'urbanisme – Jemappes. Contentieux URBA/AN

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

5^e objet : Autorisation de poursuivre un contrevenant devant le Tribunal civil du chef d'infraction en matière d'urbanisme – Hyon. Contentieux URBA/AN

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

6^e objet : Autorisation de poursuivre un contrevenant devant le Tribunal civil du chef d'infraction en matière d'urbanisme – Hyon (bis). Contentieux URBA/AN

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

7^e objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de Police de Mons contre une personne présumée responsable de dégâts occasionnés aux biens publics. (4 ilots directionnels – Bacs à fleurs en bois) Contentieux RECPFAC

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

8^e objet : TECHNOCITÉ ASBL – Participation. Secrétariat Gestion des Associations JYD

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

Entrée de M. HAMBYE = 39 présents

8^e objet bis : Motion de soutien aux migrants afghans. Point inscrit à la demande de Madame la Conseillère communale Ecolo Charlotte de Jaer et M. le Conseiller communal PTB+ John Beugnies. Cabinet du Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : J'imagine que vous souhaitez présenter le point ?

Tout d'abord, M. BEUGNIES ou Mme DE JAER ? Mme DE JAER je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est une motion que nous avons déposée conjointement M. BEUGNIES et moi-même au nom de nos deux groupes politiques qui n'est pas une motion qui débarque de nulle part. On se rappelle que fin décembre, quand la marche des afghans est arrivée sur Mons et que le Collège communal, certains de ses membres ont rencontré les afghans, il y avait déjà eu un engagement de la part du Collège de réfléchir à une motion. M. BEUGNIES et moi-même avons regardé ce qui avait été fait dans les autres communes et nous avons

CAS 1006

repris à quelques mots près les motions qui ont été votées au Conseil communal d'Ixelles, de Schaerbeek, de Molenbeek, qui va être discutée à La Louvière la semaine prochaine, qui est en train de passer au niveau du Collège à Chièvres bref quelque chose qui se fait un petit peu partout en Belgique en lien avec la solidarité qui est en train de se créer tant dans les mouvements sociaux que dans les syndicats autour de la situation de ces personnes, situation qui est d'autant plus parlante avec ce qui s'est passé il y a quelques jours à Kaboul, Kaboul qui était considérée comme une zone sûre et dont on a vu qu'elle ne l'était pas du tout. Cette motion vise à demander au Collège d'interpeller la Secrétaire d'Etat fédérale, c'est le principe des motions, c'est quand à un moment, un lieu de décisions prend son pouvoir pour demander quelque chose à un autre, c'est quelque chose qu'on a déjà fait par le passé ici, on a par exemple voté à l'unanimité une motion de soutien à Aun San Suu Kyi et donc on a interpellé le Gouvernement fédéral par rapport à la situation birmane et où on apportait un soutien à une citoyenne birmane donc ce n'est pas quelque chose de vraiment exceptionnel et je vais peut-être laisser M. BEUGNIES présenter le reste de la motion en ayant fait un peu le panel de pourquoi on arrive avec ça aujourd'hui et qu'est-ce qui se passait dans ces autres Conseils communaux.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Ma collègue Mme DE JAER l'a dit, vendredi dernier avait lieu à Kaboul un attentat meurtrier qui a été revendiqué par les talibans et résultat 21 morts et de nombreux blessés. Cela prouve déjà une chose : c'est que contrairement aux propos de Mme De Block, soutenue par le Gouvernement, qui déclare publiquement que Kaboul est une ville sûre, c'est bien bien loin d'être le cas. Et ce sont précisément ces talibans que les réfugiés afghans de Belgique ont fui, ne l'oublions pas. Alors, l'obligation de l'Etat belge qui est impliqué dans cette guerre est encore plus grande que pour les pays dont ce n'est pas le cas. Car c'est nous qui créons des victimes et des réfugiés, le minimum serait d'avoir une politique d'asile raisonnable et humaine envers ces personnes pour lesquelles on a une responsabilité évidente. Que les choses soient claires, cette politique inhumaine de non-régularisation à tout prix est purement idéologique et pas économique comme on voudrait nous le faire croire. Idéologique puisque l'implication militaire de la Belgique en Afghanistan coûte beaucoup plus aux citoyens que d'éventuelles régularisations nous coûteraient. Vouloir les renvoyer dans leur pays dans ces conditions, c'est être complices d'éventuels assassinats. C'est pourquoi, selon nous, la Ville de Mons doit au minimum demander un moratoire sur les expulsions en Afghanistan car il ne s'agit pas ici d'accueillir toute la misère du monde comme on l'entend parfois, il s'agit simplement de garantir la sécurité d'êtres humains au-delà de leur

nationalité. Chers collègues, ça vient peut-être de mon caractère, je ne sais pas, mais je me pose souvent cette question : comment peut-on encore se regarder dans la glace tout en sachant pertinemment bien qu'on envoie des êtres humains vers une mort certaine ? Franchement, il faudra qu'on m'explique parce que personnellement ça m'est impossible. D'autre part, chers collègues, nous devrions tous être admiratifs de la détermination des migrants afghans qui luttent sans relâche afin de pouvoir simplement vivre dignement en Belgique. L'histoire de notre pays montre que toutes les avancées obtenues par les plus faibles d'entre-nous l'ont été dans la rue, par la lutte et la détermination pas dans les parlements. Nous, les travailleurs, avec ou sans emploi, les pensionnés, les malades ou invalides, les jeunes et plus largement tous ceux qui ont des difficultés de fin de mois, devrions prendre exemple sur leur combat. Je terminerai par une phrase lue d'un ami qui se trouve aujourd'hui dans le public, il se reconnaîtra : soutenir les afghans c'est aussi défendre nos libertés de penser, d'agir, de circuler librement, c'est aussi s'opposer à un système politique sclérosé qui s'attaque aux plus démunis et renforce les plus riches. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention d'autres collègues du Conseil ? Non. S'il vous plaît, toute marque de prise de position n'est pas autorisée dans cette salle au niveau du public, je vous demanderai de bien vouloir replier votre banderole s'il vous plaît. Merci. Mes chers collègues, nous sommes évidemment toutes et tous ici présents sensibles au drame qui se joue en Afghanistan et d'ailleurs au drame qui se déroule ailleurs dans notre planète de même que la détresse humaine qui en découle, que ce soit encore une fois en Afghanistan ou dans d'autres conflits qui se déroulent ailleurs dans le monde. Ceci étant, je voudrais être tout à fait clair par rapport à la position du Collège, le contenu de la motion que vous proposez renvoie à des compétences qui sont tout sauf des compétences communales. On parle ici de matières qui relèvent exclusivement de l'autorité fédérale et je pense que l'intervention de M. BEUGNIES était tout à fait claire en la matière, nous sommes ici au Conseil communal, en charge de la gestion des affaires de la Ville et non des compétences fédérales, nous n'avons pas vocation à nous substituer au Parlement et pas au Parlement fédéral en l'occurrence et pour ce qui nous concerne et pour ce qui me concerne en particulier, nous refusons que la Ville soit prise en otage pour des compétences ou des matières ou des questions qui ne relèvent pas de son autorité ou de ses compétences. Et donc c'est la raison pour laquelle le Collège, que ce soit sur cette question ou toute autre question qui relève de compétences d'autres niveaux de pouvoir, ne souhaite pas s'associer à cette motion, sans quoi nous pourrions passer l'ensemble de nos débats futurs à évoquer toute une série d'autres sujets qui sont certes très intéressants et qui nécessitent certainement des

réflexions et des positionnements à titre individuel en tant que citoyen et citoyen engagé mais qui n'apportent pas de plus-value dans la gestion communale et donc c'est la raison pour laquelle nous recommandons de ne pas nous associer à cette motion mais c'est évidemment la liberté de chacun des groupes politiques et des élus de ce Conseil de pouvoir le faire ou non en âme et conscience. Le débat est ouvert, Mme DE JAER et M. BEUGNIES.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je ne vois pas en quoi le soutien à Aan San Suu Kyi et à l'influence qu'on avait demandée au Gouvernement fédéral étaient plus dans la politique communale qu'ici les afghans ? Prétendre que parce qu'on vote une motion, le principe d'une motion comme une résolution au Parlement est bien d'interpeller d'autres niveaux de pouvoir, je vais dire, dans les députés qui sont ici présents dans la salle, plusieurs ont déjà cosigné des résolutions au Parlement wallon qui demandent au Gouvernement fédéral des choses ou qui demandent par exemple de gérer des politiques internationales, je trouve que l'argument est un peu creux. Personne ne compte venir à chaque Conseil communal avec une motion qui relève du Gouvernement fédéral, pourquoi la situation des afghans est venue ici au Conseil communal ? C'est parce qu'ils sont venus sur Mons, qu'ils ont rencontré des montois, qu'il y a des montois qui ont été solidaires avec eux et que donc oui cette question a touché les montois et qu'à un moment, nous représentons ceux-ci. Par ailleurs, je tiens quand même à rappeler qu'il y a une Echevine qui a dit à ces mêmes afghans qu'une motion serait étudiée au niveau du Conseil communal, alors qu'en est-il ? Quand c'est une Echevine qui dit qu'on va étudier une motion qui vise le Gouvernement fédéral, on peut mais quand on arrive avec des actes, avec des vrais actes que nous pouvons prendre ici au niveau du Conseil, ça n'a plus lieu d'être, à un moment il y a un double discours. Et des motions qui visent le Gouvernement fédéral avant que quelqu'un soit Premier Ministre du Gouvernement fédéral, on en votait au Conseil communal de Mons. Alors, disons les choses clairement, on a du mal à assurer la politique fédérale et ne faisons pas croire que c'est sous un prétexte de règlement d'ordre intérieur, de non-compétence du Conseil communal qu'on ne vote pas, alors expliquez-moi Aan San Suu Kyi, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, Mme DE JAER m'enlève les mots de la bouche. Tout à fait naïvement, je croyais que cette motion de soutien n'allait vraiment pas du tout poser de problème mais bon, force est de constater que ce n'est pas le cas. Mais, du coup, nous sommes obligés de demander un vote individuel puisque, moi personnellement, j'ai quand même vu sur les réseaux sociaux des Conseillers communaux poser tout sourire avec les afghans en disant qu'ils les soutenaient donc poser sur une photo sur facebook c'est une chose

mais venir voter une motion de soutien pour les afghans, c'est une autre chose et j'aimerais bien que ces personnes-là au moins puissent être en accord avec leurs dires à l'extérieur.

Nous, nous allons demander un vote individuel dans ce cas-ci, merci.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Et on se joint à la demande de vote individuel.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, alors quelques éléments. Tout d'abord pour vous indiquer que lors de la prise de fonction de notre Conseil, c'est-à-dire sous cette législature, c'est-à-dire au mois de décembre 2012, je vous rappelle le contenu de mon intervention de l'époque relative aux questions, interpellations et motions qui n'était pas repris sous la législature précédente, à savoir que nous souhaitons nous en tenir strictement à des questions d'intérêt communal. Et donc, la motion relative à Aan San Suu Kyi avait été prise sous une législature précédente, premier élément. Deuxième élément, vous faites mention de discussions qui ont eu lieu lors de nos rencontres avec les représentants afghans, vous faites mention d'un élément qui est extrait d'un contexte global et qui aboutit à une proposition qui a permis à ces représentants

CAS 1007

d'aller rencontrer qui de droit à Bruxelles et notamment la Secrétaire d'Etat en charge de la Politique d'Asile, le mardi matin et ce qu'il faut retenir de l'intervention du Collège, c'est un tout, à savoir que ce rendez-vous qui était sollicité a pu avoir lieu à Bruxelles dans les locaux des personnes compétentes à un endroit qui relève de l'autorité du pouvoir fédéral qui est le seul pouvoir compétent en la matière. Maintenant, je pense qu'effectivement on peut tous et toutes avoir des débats de nature politique sur tous les sujets qui relèvent tantôt de l'autorité régionale, tantôt de l'autorité fédérale, tantôt de l'autorité européenne, on peut apprécier diversement le positionnement des uns et des autres parce qu'il est toujours évidemment très facile de se positionner sur des sujets de ces sociétés qui dépassent le cadre strict des compétences communales, chacun ici peut le faire, je pense que c'est tombé dans une certaine forme de facilité que je regrette, ce n'est ni le lieu, ni l'endroit pour avoir ce type de débat, il y a un parlement qui existe pour ce faire où chaque groupe politique peut s'exprimer de manière démocratique et faire valoir ses prises de position, ce n'est pas le lieu au Conseil communal de la Ville de Mons et c'est la raison pour laquelle je rappelle la position du Collège qui est de ne pas faire en sorte que la Ville soit l'otage de dossiers ou questions qui relèvent d'autres niveaux de pouvoir. Vous avez sollicité le vote individuel et donc je vous propose de passer au vote, si vous n'avez pas d'intervention complémentaire. Oui, Mme DE JAER, je rappelle la position, c'est oui ou non quant au soutien à la proposition de motion, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je voulais faire une remarque préalable, c'est qu'il faut quand même à un moment se poser la question de pourquoi avant 2012, les motions qui étaient liées à d'autres niveaux de pouvoir étaient acceptées et qu'après 2012, elles ne le sont plus parce que on ne peut pas non plus dire qu'il y en avait 5 par ordre du jour au Conseil communal. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Tout évolue, Mme DE JAER, c'est comme la société, comme le monde. Je vous propose de passer au vote, pour ou contre la proposition de motion.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 NON : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

7 OUI : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

REJETE - 20^{ème} annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : La motion est rejetée par 32 non contre 7 oui, Mme MOUCHERON, je vous en prie.

Mme Sabine MOUCHERON, Conseillère : Oui, merci M. le Bourgmestre. Je me souviens bien de l'accord que nous avons pris ici même dans cette nouvelle mandature de ne plus introduire de débat qui dépassait nos niveaux de pouvoir mais à situation exceptionnelle, à situation humaine exceptionnelle, je pense qu'à un moment donné, il faut pouvoir aussi mouiller sa chemise, on ne demande rien d'exceptionnel ici, je pense que demander de l'écoute et un moratoire juste en tout cas aux prochaines élections en Afghanistan, ce n'est pas insensé. Par ailleurs alors, je demanderai d'avoir de la cohérence entre le débat qu'on tient sur le terrain et les votes qu'on a ici dans l'enceinte publique, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Quant à moi, je demanderai de la cohérence par rapport au positionnement que l'on tient au niveau local et ce que l'on tient au niveau fédéral et ceci clôt le débat. Je vous propose de passer aux points de Mme l'Echevine HOUDART, à savoir le point 9.

9^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

a) Ouvertures de classes dites d'été au 19.11.2013. 8^e/1^e 64

ADOpte à l'unanimité - 21^{ème} annexe

b) Ouverture d'une section primaire et d'un bâtiment annexe à la Place de Saint-Denis. 8^e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité - 22^{ème} annexe

10^e objet : Garantie de bonne fin auprès de BELFIUS BANQUE S.A., à concurrence de 92,5 %, d'emprunts à contracter par la S.C. Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage. APPROBATION. Gestion f. SCHUPMB/2014

ADOPTE à l'unanimité - 23^{ème} annexe

11^e objet : Transfert du domaine public vers le domaine privé de la salle Calva de Jemappes sise Avenue du Roi Albert n°641 et +641, cadastrée 22^{ème} division, section B n° 301X et 301Y. Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

12^e objet : Transfert du domaine public vers le domaine privé de la conciergerie de l'ancienne boulangerie militaire sise Rue des Arquebusiers n°37 cadastrée 1^{ère} division, section D, n°218 F61 Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

13^e objet : Béguinage phase II « Les parkings du Nouveau Béguinage » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canonniers, cadastrée Mons-3^{ème} division section E n° 1O81 K2 et 1O81 R2 (13^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

14^e objet : Béguinage Phase I « Résidence Citadelle » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sises à Mons, rue des Canonniers, cadastrée Mons-3^{ème} division section E n°s 1O81 K2 et 1O81 R2 (17^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : En ce qui concerne les points 13 et 14, si vous me permettez. Cela concerne à nouveau la vente de terrains situés à la rue des Canonniers. On est déjà revenu régulièrement sur le débat à savoir que ces terrains sont vendus à 86 euros du m2 pour un terrain par exemple sur I love Mons qui est vendu, sauf erreur de ma part, à 350 euros du m2. Après renseignements puisque mon collègue M. HAMBYE vous avait déjà averti qu'en fait il fallait réévaluer les terrains avant de les mettre en vente, c'est effectivement le cas par une circulaire qui a été envoyée par la Région wallonne en 2012 et donc en ce qui concerne ces points-ci, vous n'êtes effectivement pas dans la légalité par rapport au prix de vente, vous devez réévaluer la valeur du terrain avant de le remettre en vente et donc il y a vraiment un problème par rapport à ces points-ci et par rapport à ceux qui ont été votés précédemment et donc j'ai la circulaire, si vous voulez je vous l'enverrai, je me suis renseignée auprès des services concernés et effectivement, selon eux, notre lecture est la bonne donc je ne comprends pas comment vous vous maintenez dans cette position.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MOUCHERON. Sur proposition de l'Echevin, je propose de remettre le point dès lors. Cela vaut pour les points 13 et 14.

REMIS

15^e objet : Vente d'une bande de terrain inexploitée située entre les habitations sises 32, 30 et 28 de la rue Lebrun et les logements sociaux de l'immobilière social Toit & Moi sise rue des 4 Bonniers à Nimy (bande de terrain située sur le terrain mis à disposition par la Ville à Toit & Moi via bail emphytéotique signé le 5 février 2002 cadastré 9^{ème} division, section c n°300 B3), accord sur la vente et modification du bail emphytéotique. Cellule Patrimoine RF/NS

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit d'une petite bande de terrain derrière les logements sociaux Toit et Moi rue des 4 Bonniers à Nimy, juste derrière ces logements, il y a une aire de jeux donc je voulais savoir si l'accès à cette aire de jeux était toujours garanti, savoir éventuellement aussi le statut au plan de secteur de ce site et savoir si l'aire de jeux serait aussi maintenue à long terme, voilà je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Il n'y a aucun problème, nous voulons préserver l'aire de jeux, c'est pour ça que dans l'acte de vente, il sera prévu la clôture de la parcelle vendue.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Est-ce que vous voulez réintervenir ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je ne vois pas en quoi la clôture de la parcelle garantit l'accès à l'aire de jeux...

M. Marc DARVILLE, Echevin : C'est pour éviter tout débordement de la propriété privée et préserver l'aspect public de cette aire de jeux, nous voulons vraiment qu'il n'y ait pas de nuisance de la parcelle privée vers la parcelle publique donc nous avons demandé au propriétaire de clôturer la parcelle privée justement pour préserver les jeux des enfants.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bon, vous souhaitez vous opposer au point ? Bien, c'est l'unanimité.

ADOpte à l'unanimité - 26^{ème} annexe

16^e objet : MONS – Désaffectation de la Chapelle du Couvent des Capucins et principe de mise en vente avec publicité. Cellule foncière RF/MDB

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, M. HAMBYE et puis Mme MARNEFFE et M. TONDREAU.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui merci M. le Bourgmestre. Aujourd'hui on demande à l'ensemble du Conseil communal d'approuver le principe de mise en vente avec publicité de la Chapelle du Couvent des Capucins. Alors, pour mémoire, parce que le dossier

remonte quand même à 1999, c'est donc en 1999 que la congrégation des Capucins a vendu le Couvent et la Chapelle pour un prix de 750.000 euros à la Ville de Mons. Ledit Conseil a approuvé voici quelques mois la vente du Couvent pour un prix de 280.000 euros. Il y avait d'autres offres mais priorité a été donnée suivant une décision d'un organisme collégial de le vendre à

CAS 1008

280.000 euros sur base de critères notamment sur la qualité urbanistique mais pas uniquement sur le prix. Alors, aujourd'hui on nous demande de vendre le bâtiment à usage de chapelle. Alors, nous avons pu constater l'accord et l'autorisation de l'Evêché pour désacraliser la Chapelle mais notre intervention est uniquement dans un but de protection du patrimoine montois puisqu'il est fait mention qu'un accord et une demande des autorités diocésaines de pouvoir transférer des objets du culte et notamment ceux de la Chapelle Notre-Dame de Bénédiction pour qu'ils fassent partie intégrale du patrimoine montois, qu'ils soient transférés en d'autres lieux et donc l'objet de notre intervention, c'est simplement pour attirer l'attention du Conseil et du Collège sur la nécessité de convenir au mieux d'un accord de transfert du patrimoine mobilier et je dirai religieux à ce sujet. Et je voulais avoir l'avis du Collège et la confirmation de cet accord, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : La mise en vente de la Chapelle du Couvent des Capucins est conditionnée à l'obligation d'affecter le lieu à une activité culturelle ainsi qu'au maintien des éléments patrimoniaux architecturaux. Pouvez-vous nous préciser si une étude ou analyse a démontré le besoin de sites culturels supplémentaires et la rénovation et la création dans la Chapelle risquant d'aboutir après 2015. Est-ce qu'après 2015 on va vraiment avoir besoin encore de lieux culturels supplémentaires ? D'autre part, pouvez-vous nous préciser si l'attribution de la vente sera réalisée avec un jury et si oui, les critères utilisés. Le promoteur ayant remporté le premier lot du Couvent des Capucins sera-t-il prioritaire ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre. Cette Chapelle qui est une Chapelle 18^{ème} a été très longtemps un lieu très fréquenté et extrêmement populaire tant comme lieu de culte que comme lieu de recueillement. Je ne sais pas si certains ont lu la presse samedi dernier mais en tout cas, il y avait des pages régionales qui nous signalaient l'intervention à la fois du Président de la Maison de la Mémoire de Mons, il y a un ancien Premier Echevin, qui faisait remarquer qu'à l'intérieur de ce bâtiment, il pouvait y avoir toute une série de mobilier aussi bien incorporé que démontable qui n'était pas uniquement que

religieux, puisque de toute façon le mobilier religieux quittera la Chapelle pour aller sans doute à Notre-Dame de Messines mais je trouve qu'il faudrait vérifier si ce patrimoine donc mobilier qui va rester dans cette Chapelle est d'une grande qualité. Et ce que je propose au Collège c'est que celui-ci, à-travers son Echevin, puisse éventuellement avoir un contact informel avec le représentant de la Commission des Monuments et Sites pour pouvoir vérifier la qualité de ce mobilier. Je pense par exemple à des stalles, je pense par exemple à une chaire de vérité, il y a même des ex-voto aussi très caractéristiques du culte qui existait dans cette Chapelle, pour pouvoir vérifier la valeur de ce patrimoine et éventuellement faire une note qui conseillerait le futur acquéreur pour protéger celui-ci. Je trouve que c'est la moindre des choses, ça permettrait à la fois pour l'acquéreur de vérifier la qualité de ce patrimoine et en même temps, faire en sorte que la Ville elle-même puisse faire en sorte elle-même de participer à la protection de ce patrimoine, merci beaucoup.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. TONDREAU pour votre intervention. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci en tout cas pour vos remarques puisqu'elles vont dans le même sens du souhait du Collège et pas seulement de ce Collège. Nous pouvons nous féliciter de l'initiative du Bourgmestre à l'époque Maurice LAFOSSE, qui en 1999 a décidé d'acquérir le site puisque les Capucins ne pouvaient plus subvenir eux-mêmes à l'entretien de ce site, ont décidé de le vendre. A l'époque, le Bourgmestre et le Collège, ont décidé d'acheter ce site justement pour éviter que l'on ne fasse n'importe quoi avec ce bâtiment, ce Couvent et cette Chapelle des Capucins. Vous vous rendez compte que si un privé avait acheté ce bien en lieu et place de la Ville, il y a longtemps que nous aurions peut-être vu là un dancing, un restaurant ou une kotification supplémentaire dans cette zone. A l'époque déjà le Collège avait voulu préserver le bâtiment et la zone et c'est toujours, aujourd'hui, le même souhait qu'anime le Collège d'aujourd'hui. C'est pour ça que nous avons mis des conditions de vente très strictes pour le Couvent et ce n'est pas le prix qui a compté pour la vente de ce Couvent mais bien la qualité du projet architectural et les investissements que le futur acquéreur voulait y faire. En ce qui concerne la Chapelle, notre souhait évidemment est le même, c'est pour ça que dans l'acte de vente il sera précisé que nous voulons préserver la qualité architecturale et patrimoniale du bien et nous demandons qu'on y développe des activités culturelles pourquoi ? Nous ne voulons pas en tout cas voir se développer dans ce lieu des activités commerciales. Voilà, donc en ce qui concerne l'intervention de M. TONDREAU, évidemment, nous allons prendre toutes les précautions nécessaires, nous avons une réunion avec le Clergé et le Doyen de la Ville de Mons très prochainement sur les

lieux pour déterminer ce qui va rester dans la Chapelle et je n'ai aucune difficulté d'adjoindre lors de cette réunion un représentant des Monuments et Sites pour nous conseiller quant à la sauvegarde du mobilier qui se trouve dans cette Chapelle.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Sur le point, souhaitez-vous un vote ? M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Non, sur le principe aujourd'hui. La seule chose, c'est que je comprends l'intention de sauver le Couvent des Capucins mais entre il y a 15 ans et aujourd'hui, quand vous nous dites qu'on a voulu le sauver, il s'est désagrégé en 15 ans et donc là c'est une occasion manquée mais la Congrégation des Capucins et je dirai à l'époque on aurait peut-être dû sauver autrement mais toujours est-il que quand on voit les photos d'il y a 15 ans et les photos d'aujourd'hui, le résultat est quand même pitoyable mais ce n'est pas uniquement de votre faute, c'est qu'on a laissé le bâtiment se désagréger, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je peux comprendre votre réaction mais vous devez savoir que nous ne sommes pas les premiers à voir aboutir ce dossier, il y a eu déjà plusieurs projets, l'ensemble est un bâtiment de grande qualité, il y avait des projets qui étaient développés par d'autres Collèges, ces dossiers ont fait la demande de subsides auprès du Gouvernement wallon, ces dossiers n'ont pas abouti. Donc, nous ne pouvons pas pointer du doigt les manquements ni de l'Administration, ni d'autres Collèges, c'est tout simplement par un manque de financement qu'antérieurement les dossiers de rénovation de ce Couvent et de cette Chapelle n'ont pas abouti, évidemment le temps a joué sur la dégradation du bâtiment, c'est pour cela qu'il fallait prendre une décision, prendre ce dossier à bras le corps, c'est ce que le Collège a fait aujourd'hui et nous espérons conclure avec un projet de très grande qualité.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je n'ai pas saisi votre réponse par rapport au devenir après Mons 2015 d'un nouveau lieu culturel.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Mme MARNEFFE, donc en dehors de Mons 2015, Capitale Européenne de la Culture, nous sommes aussi la Capitale de la Culture au niveau de la Région wallonne. Et nous n'allons pas boudier notre plaisir si un particulier souhaite aussi implanter CAS 1009

un lieu culturel dédié, un lieu culturel supplémentaire dédié à une culture de qualité. En tout cas, le Collège actuel a donné son accord pour un tel type d'activité dans ce bâtiment.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. Si je peux juste me permettre, je voudrais simplement souligner d'une part, la convergence de vues qu'il y a dans ce dossier entre la Ville et l'Evêché, tout s'est fait dans la plus grande transparence et dans le cadre de relations extrêmement constructives en tenant compte des positions des uns et des autres et notamment la difficulté manifestée par le Clergé à poursuivre une activité sur le site. A l'inverse, comme l'a dit M. DARVILLE il y a quelques instants et rejoignant en ce sens les diverses interventions des Conseillers communaux, notre intérêt et notre préoccupation aujourd'hui c'est de pouvoir maintenir le caractère de ce lieu à la fois sur le plan de son patrimoine, de son mobilier mais aussi de son devenir, de son affectation future, Mme MARNEFFE et donc le but n'est pas que la Ville recrée un instrument culturel qu'elle sera appelée à subsidier ou à financer mais simplement d'éviter, comme l'a dit l'Echevin, un phénomène de kotification ou de destruction patrimoniale de ce site qui a une grande valeur et qu'on souhaite préserver et le fait de pouvoir y développer une activité de nature culturelle, compte tenu de ce lieu et de ce qu'il représente, c'est certainement la meilleure des choses qu'il puisse se passer à cet endroit. C'est ça le sens de la position du Collège. Est-ce que pour le vote il y a des difficultés ou est-ce qu'on peut considérer que c'est l'unanimité ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui mais avec les réserves exprimées...

ADOpte à l'unanimité - 27^{ème} annexe

17^e objet : JEMAPPES – Lieu-dit « PETIT PASSAGE » – Aliénation des parcelles cadastrées sur Mons, 22^{ème} division, section B, n° 648/04 D (superficie de 1 a 30 ca) - av. du roi Albert 730 , n° 650 R (rue Docteur Jacquerye) et un terrain tenant à l'av du roi Albert et à la rue docteur Jacquerye, actuellement non cadastré et approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

ADOpte à l'unanimité - 28^{ème} annexe

18^e objet : MONS – Aliénation du garage/atelier situé à la rue des Arbalestriers, n° 5, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent, 4^{ème} division, section B, numéro 706 G 50, d'une superficie de 6 a 40 ca et approbation du projet d'acte et autorisation de changement de mode de jouissance du bien. Cellule foncière RF/MDB

ADOpte à l'unanimité - 29^{ème} annexe

19^e objet : MONS - Grand-Place, n° 4 G, appartement 1 chambre situé au 3^{ème} étage donnant sur la Grand-Place et la Cour de l'âne Barré - Aliénation et approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

ADOpte à l'unanimité - 30^{ème} annexe

20^e objet : Rénovation urbaine de l'Ilot de la Grand-Place – Réhabilitation du commerce « Ancien Chat Botté » sis Rue d'Havré – Remplacement des menuiseries extérieures. Approbation du projet de convention-exécution 2013 « Ville – Service Public de Wallonie ». MP E/2011/RF/ChatBotté/BD

ADOPTÉ à l'unanimité - 31^{ème} annexe

21^e objet : Calva de Spiennes. Raccordement gaz. Approbation du projet et des devis. MP 2014/RF/CALVA Spiennes – rac gaz BD

ADOPTÉ à l'unanimité - 32^{ème} annexe

22^e objet : Bibliothèque communale de Mons – Réfection des étanchéités et assainissement des locaux. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation du marché. MP E/2014/RF/767.300/BD

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : La bibliothèque de la rue de la Seuwe a déjà subi de gros désagréments suite à ces problèmes d'étanchéité durant l'année 2013, le rayon jeunesse ayant déjà été fermé pendant plusieurs mois. Pouvez-vous nous préciser si la bibliothèque sera accessible pendant les travaux et si non, combien de temps celle-ci resterait fermée ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Nous lançons maintenant le dossier, il y a eu en 2013 des problèmes d'infiltrations d'eau et vous savez que dans l'Administration il y a des procédures donc on ne pouvait pas envoyer une entreprise et dire allez hop on y va et on répare, il a fallu faire un cahier des charges, évaluer le montant des travaux et puis il fallait budgéter cette somme, cette somme a été budgétée, les budgets ont été votés et on ne peut pas dire que nous avons traîné dans ce dossier puisque nous le présentons au 1^{er} Conseil communal de l'année. Il y avait urgence, nous avons pris ce dossier à bras le corps, on va refaire l'étanchéité complètement des 2 plates-formes, les faux-plafonds vont être démontés, on va refaire complètement l'éclairage intérieur, on va mettre des LED en éclairage de quoi économiser l'énergie, puis le faux-plafond sera complètement refait et les locaux seront remis en peinture. Evidemment, il y aura une fermeture de la bibliothèque, on ne saura pas faire sans fermeture de la bibliothèque, nous attendons les soumissions pour voir la durée des travaux et nous vous tiendrons informé dès que nous aurons cet élément à vous communiquer.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous souhaitez ajouter un mot, Mme MARNEFFE ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Est-ce qu'éventuellement, la bibliothèque serait accessible dans un autre bâtiment, prévoyez-vous quelque chose, une solution temporaire ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : C'est un peu prématuré à ce stade. Nous allons voir quand l'entreprise sera désignée la manière dont elle va travailler. Ou elle travaille partiellement à l'intérieur de la bibliothèque et peut-être que ce ne sera qu'une fermeture partielle ou peut-

être que l'entreprise va demander la fermeture complète. Donc, tout ça dépendra de l'entreprise qui sera désignée, dès qu'elle sera désignée, il y aura une réunion entre les services techniques de la Ville et l'entreprise pour déterminer au mieux la méthodologie et le phasage des travaux et on reviendra vers vous pour vous tenir au courant.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, mais donc merci, nous serons attentifs, que ce soit M. DARVILLE ou Mme HOUDART, comptez sur le Collège pour faire de son mieux par rapport à ce dossier.

ADOpte à l'unanimité - 33^{ème} annexe

23^e objet : École de St-Symphorien – Construction de classes et d'une salle de gymnastique. Mission d'auteur de projet en stabilité et techniques spéciales. Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché. MP E/2013.722.111. 00/VT

M. Yves ANDRE, Conseiller : En fait, une petite réflexion, St-Symphorien est un village très dynamique dont l'attractivité n'est plus à démontrer et il y a énormément d'enfants qui fréquentent les deux écoles du village et les deux écoles du village ont toutes les deux un projet de construction en parallèle, face à face en fait, dans la même rue. Je souhaiterais peut-être qu'on puisse envisager quelque chose au niveau de la mobilité parce qu'on risque de se retrouver avec une seule rue par laquelle toute la circulation s'évacue au moment où les travaux commenceront de part et d'autre, si on pouvait y faire attention ce serait bien.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Effectivement, c'est une remarque judicieuse, M. ANDRE, nous en tiendrons compte et nous en discuterons avec la Police administrative et avec les autorités respectives des deux pouvoirs organisateurs. Pas de difficulté sur le point, j'imagine ?

ADOpte à l'unanimité - 34^{ème} annexe

24^e objet : Remise en état du disjoncteur motorisé de la cabine HT à Cuesmes. Approbation du projet et accord sur la dépense. Procédure d'urgence. Application des articles L1311-3, L1311-5 et L1222-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. MP E/2013.426.096.00/BD

ADOpte à l'unanimité - 35^{ème} annexe

25^e objet : Acquisition d'une balayeuse sur châssis cabine. Révision de la décision du 16 septembre 2013 (complément relatif à l'article budgétaire) MP E/2013.875.101.00/CD

ADOpte à l'unanimité - 36^{ème} annexe

26^e objet : Acquisition d'une balayeuse hydrostatique. Révision de la décision du 16 septembre 2013 (complément relatif à l'article budgétaire) MP E/2013.875.105.

ADOpte à l'unanimité - 37^{ème} annexe

27^e objet : Bâtiments scolaires – Acquisition matériel de cuisine. Révision de la décision du 14 octobre 2013 (complément relatif à l'article budgétaire) MP E/2013.722.109.00/GC

ADOpte à l'unanimité - 38^{ème} annexe

28^e objet : Service des Bâtiments - Acquisition de matériel et d'outillage. Révision de la décision du 14 octobre 2013 (complément relatif à l'article budgétaire) MP E/2013.138.041.00/GC

ADOpte à l'unanimité - 39^{ème} annexe

29^e objet : Élagage et abattage d'arbres le long des voiries exercice 2012 (6 lots). Révision de la décision du 18 novembre 2013. MP E/2012.421.052.00 GMS

ADOpte à l'unanimité - 40^{ème} annexe

30^e objet : Aménagement du carrefour situé à front de l'entrée du cimetière militaire des Anglais à Saint-Symphorien. Ratification du métré descriptif et du devis estimatif revus. MP E/2013.878.116.00 MF

ADOpte à l'unanimité - 41^{ème} annexe

31^e objet : Reconstruction du puits du Trouillon situé à Mons – tronçons Avenues Maistriaux et du Tir et rue Valenciennaise – Triennal 2010/2012. Approbation de l'avenant n° 1 (travaux à charge de la Ville de Mons). MP E/2012.TRI.877.00 MF

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : L'aspect technique et la nécessité de ces travaux nous ont été clairement exposés en Commission, nous comprenons bien la nécessité du curage. Néanmoins, nous nous étonnons qu'aucune étude endoscopique ou autre examen visuel n'ait pu permettre de prévoir ces travaux. Cet avenant a effectivement un impact budgétaire conséquent étant donné qu'il s'élève à 180.000 euros et qu'il représente plus de 60% du budget de départ. Et enfin, que ces travaux sont non-subsidés, c'est-à-dire complètement à charge de la commune.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous prenons bonne note de votre remarque Mme MARNEFFE mais comme dans tout chantier, il est apparu notamment avec les intempéries que les difficultés qui n'avaient pas pu être prévues se sont manifestées dans le voisinage direct et afin d'éviter que celles-ci ne se reproduisent, nous avons souhaité avec nos services techniques pouvoir avancer avec un curage préventif et c'est la raison pour laquelle cet avenant est présenté aujourd'hui.

ADOpte à l'unanimité - 42^{ème} annexe

32^e objet : « Plan trottoirs 2011 du SPW » - Aménagement des trottoirs de diverses rues de l'entité de Mons. Approbation du cahier spécial des charges (clauses administratives et techniques) revu en fonction des remarques du SPW et de la nouvelle législation sur les marchés publics. MP E/2012.SUB.421.120/MF

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Deux remarques. Nous regrettons les allées et retours de ce dossier qui retardent la mise en œuvre de ce plan trottoirs 2011. Nous avons demandé que le rapport aussi établi par la plateforme des moins-valides soit ajouté au dossier, nous ne l'avons pas vu, à moins que ça m'ait échappé. Peut-être pour le prochain, sinon, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ce sont simplement des allers-retours avec la tutelle nous indique l'Echevine suite à des remarques du SPW donc voilà, c'est la procédure habituelle sur le plan administratif, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Néanmoins, nous avons demandé, lors du vote du point précédent, que nous puissions prendre connaissance des remarques de la plateforme des moins-valides et donc ce serait bien que pour le prochain, on puisse pouvoir les avoir, voilà. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je partage votre sentiment et l'Echevine également, je pense. On veillera à ce que ça puisse se faire.

ADOpte à l'unanimité - 43^{ème} annexe

33^e objet : Fourniture, installation et maintenance du matériel et des logiciels nécessaires à la délivrance de documents biométriques. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.137.023.00/SD

M. John BEUGNIES, Conseiller : On voulait simplement s'abstenir, on ne va pas revenir sur le débat, sur la biométrie qu'on avait déjà eue, qu'on considère nous comme une atteinte à la vie privée donc on va s'abstenir sur ce point.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, il y avait d'autres interventions sollicitées, je pense ? Non ? Pour les autres groupes, pas de difficultés ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, Mme MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOpte - 44^{ème} annexe

34^e objet : Salle Saint-Georges – restauration des façades. Approbation de l’avenant n°2. MP
E/2012.104.027.00 AB

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous étions déjà intervenu voici quelques années sur l’état déplorable des toitures-gouttières. Alors, nous nous réjouissons que la façade soit restaurée mais il nous est revenu puisque nous recevons régulièrement des rapports du personnel de la Ville sur nos bureaux, que régulièrement, il y a de l’eau qui coule à-travers les toitures, les murs et quand vous êtes à l’exposition du Legs Glépin, il faut regarder à gauche, vous voyez des tâches d’humidité. Et alors je pose des questions et on me dit mais oui, c’est normal quand il y a

CAS 1010

de fortes pluies, il y a l’eau qui coule et qui percole. Alors, puisque j’ai eu des rapports, donc j’ai été aujourd’hui dans le salon vert et j’ai ouvert la deuxième fenêtre, mal m’en a pris et donc un certificat de patrimoine va être demandé plus un permis d’urbanisme, les glycines poussaient et pénétraient dans le châssis et même sur le vitrage. Alors, délicatement j’ai progressivement dégagé la glycine du châssis pour constater qu’il y avait donc 7 fuites visibles à l’œil nu, de la 2^e fenêtre sur toute la gouttière et le pourtour. Alors je suis déjà intervenu, je réinsiste, je dis qu’il y a de l’eau qui coule à tout moment et qu’il faut refaire toutes les gouttières de la Salle St-Georges dite Chapelle St-Georges. Alors, il faudra sans doute attendre le mûr, là il faudra sans doute un nouveau certificat de patrimoine, qui demandera un permis d’urbanisme avec un coût de centaines de milliers d’euros. J’attire donc l’attention des autorités communales que toutes les gouttières de la Salle St-Georges doivent être refaites et j’en veux pour preuve le témoignage des ouvriers communaux ou du personnel communal qui m’ont fait part qu’ils devaient même faire très attention quand ils étaient au-dessus pour ne pas passer au-travers, voilà ce qu’on m’a dit. Donc, voilà ce petit mot pour vous signaler à l’attention du Collège, l’urgence des réparations, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme OUALI.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Et bien M. HAMBYE, merci pour toutes ces informations techniques, je pense que si vous avez encore quelques loisirs, vous pouvez venir me voir de temps en temps au bureau et on fera le tour comme vous l’avez déjà gentiment proposé pour faire le tour des trottoirs, et bien à ça nous ajouterons le tour des corniches, M. HAMBYE et ça me permettra de gagner du temps ainsi qu’aux différents services mais j’ai pris bonne note de vos remarques et je vais demander qu’on puisse regarder plus sérieusement à toutes les remarques que vous venez de faire, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE pour votre vigilance.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Dès demain, je vais réitérer mon invitation, je vous inviterai à faire le tour de la Ville, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous le faisons très régulièrement M. HAMBYE mais peut-être pas nécessairement dans les mêmes endroits. En ce sens, nous sommes sans doute complémentaires.

ADOpte à l'unanimité - 45^{ème} annexe

35^e objet : CIHM. Scénographie. Marché de traduction de textes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/Mons2015/2014/762.611.00/MRU

ADOpte à l'unanimité - 46^{ème} annexe

36^e objet : Beffroi – Mission d'étude en techniques spéciales. Approbation de l'avenant n° 3. MP E/2013.1042.032.00/BA

ADOpte à l'unanimité - 47^{ème} annexe

37^e objet : Placement d'une nouvelle signalétique pour l'intra-muros et certains sites en extra-muros. Approbation de l'avant-projet adapté. **SOUS RESERVE** MP E/2012.569.075.00/CD

REMIS

38^e objet : CIHM – Fourniture de décor (Marché 3). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. **SOUS RESERVE** MP E/Mons2015/2013.762.063.03/AD

REMIS

39^e objet : CIHM – Fourniture de matériel multimédia (Marché 6). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. **SOUS RESERVE** MP E/Mons2015/2013.762.063.06/AD

REMIS

40^e objet : Adhésion au réseau AVIAMA (**sous réserve**). Gestion des Associations AM

REMIS

41^e objet : Avis sur le projet de modification de la voirie « rue de Brocquerooy » à Masnuy-Saint-Jean Approbation du projet de modification de la voirie. Gestion Territoriale

ADOpte à l'unanimité - 48^{ème} annexe

42^e objet : Mons. Quai des Otages et Boulevard Delvaux. Construction d'un ensemble multi résidentiel de 186 logements et aménagement des abords. Approbation de la nouvelle voirie : tracé et projet. Gestion Territoriale et Économique AB27520/RM

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Tout d'abord pour la forme, étant donné que ce projet présuppose l'existence du PRU accordé par le Gouvernement et qu'une requête en annulation est en cours concernant ce PRU, ne s'agirait-il pas de reporter l'approbation de ce

projet ? Alors, concernant le fond maintenant, si nous avons relevé quelques points positifs par rapport au projet notamment la présence de panneaux solaires, de toitures végétalisées, d'utilisation du solaire passif, de pavés gazon, de locaux vélos, du volet construire adaptable pour l'accessibilité aux PMR, nous regrettons que les projets montois soient systématiquement en retard sur la vague. Quand les immeubles à énergies positives commencent à être construits chez nos voisins, comme notamment à Bruxelles ou à Louvain-la-Neuve, on se contente nous de faire du basse énergie. Par ailleurs, par rapport au PRU, nous regrettons que la volonté de mixité des fonctions annoncées ne se retrouve pas dans ce projet alors que des bureaux et commerces de proximité auraient ajouté une vraie plus-value au projet. Alors, une remarque plus technique, au niveau du stationnement, on regrette au niveau du projet que le scénario de stationnement en sous-sol n'ait peut-être pas été choisi, ça aurait peut-être permis de maintenir davantage de zones d'espaces verts. J'ai également transmis à Mme l'Echevine un document relatif à une espèce de liste rouge au niveau wallon qui est *Filago Vulgaris* qui avait été mentionné au niveau de la CCATM et qui n'était pas repris dans les éléments à prendre en compte au niveau urbanistique. Donc, nous demandons donc la préservation de cette espèce et essayer la mise en place de mesures de compensation soit envisagées pour cette espèce et qu'il y ait un amendement par rapport au projet pour en tenir compte, voilà. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE, Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Tout d'abord, rappeler que nous sommes ici pour nous prononcer concernant l'ouverture d'une nouvelle voirie par rapport à un ensemble résidentiel de 186 logements. Vous évoquiez tout à l'heure au point 1 k) le fait d'avoir des villas 4 façades, ici c'est justement un ensemble résidentiel avec des studios, des appartements 1 chambre, appartements 2 chambres, appartements 3 chambres qui permettent justement un habitat intergénérationnel et une mixité réelle en termes de logements. Pour revenir sur la question de la plante très rare *Filago Vulgaris*, le contact a déjà été pris avec les personnes intéressées et les responsables de la promotion immobilière pour mettre évidemment la région wallonne - le DMNA et les investisseurs en contact afin d'essayer de trouver des solutions concernant la sauvegarde de cette plante très rare. Pour ce qui concerne les aspects liés au périmètre de remembrement urbaine, en fait ce n'est pas à nous d'apprécier à l'heure actuelle sur quelles bases le permis doit être délivré, il s'agit d'une compétence du Gouvernement wallon donc nous pouvons continuer la démarche telle que nous l'avons développée et nous prononcer en tout cas aujourd'hui sur l'ouverture de cette nouvelle voirie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie d'être revenue avec justement les éléments que j'apportais par rapport au débat sur les 4 façades et justement, c'est bien ce qui me chiffonne finalement, c'est que vous nous dites bien voilà, on tient compte de votre volonté de densification et on fait des immeubles 5 étages. Mais justement, ce n'est pas ce que je disais, justement je disais qu'il fallait arbitrer un conflit entre des zones hyper densifiées avec justement des quartiers où justement on fait des maisons 4 façades. Et justement, moi je demandais un rééquilibrage entre les deux donc faire justement d'une part, à St-Symphorien Chemin de l'Oasis et encore dans d'autres endroits des maisons 4 façades et à cet endroit-là, faire des immeubles 5 étages, c'est justement ça qui me pose problème. Je crois que pour le bien-être de tous, arriver à une densité un petit peu plus acceptable pour tous partout, ça me paraît un petit peu les bases d'une bonne mixité aussi sociale qu'urbanistique, voilà. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Je pense que vous oubliez le contexte environnemental et surtout le fait qu'il s'agit vraiment d'un quartier situé tout près de notre nouvelle gare et donc qui, en termes de dimension stratégique est tout de même assez important également. Je pense aussi qu'il vient en complémentarité d'un projet qui existe déjà au niveau du Quai des Otages et donc je pense à l'association Centre Vie Nouvelle et donc il s'agit vraiment d'avoir un programme complémentaire et non pas comme vous le dites, qui ne trouverait pas sa place de façon pleine et optimale à cet endroit-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Est-ce que vous souhaitez un vote ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

3 NON : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE

ADOPTE - 49^{ème} annexe

43^e objet : P.C.A. n°34 dit « des Grands Prés » - Révision totale. Adoption de l'avant-projet et projet de contenu du R.I.E. Gestion Territoriale et Économique UR2014/PCA34

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit au niveau du recours, je pense que vous m'avez comprise. Au niveau du fond donc comme expliqué au point précédent, nous regrettons que le projet ne présente pas de réelle mixité. Dans les faits, il s'agit au plus d'une juxtaposition dans des zones voisines de quartiers commerciaux, de logements et de bureaux. Nous rappelons les intérêts de cette mixité à l'échelle des ilots pour réduire les problèmes d'insécurité, de sentiment d'insécurité également. Les lieux étant vivants tant le jour que le soir pour diminuer les besoins en déplacements également et pour maintenir la convivialité en favorisant les contacts humains. Nous aurions souhaité pour ce site une adaptation en l'améliorant évidemment des lights centers comme on peut voir aux Etats-Unis et maintenant également en France notamment à Bercy. Ce genre de projets fait la part belle à un urbanisme commercial plus intégré dans son contexte urbain qui tente de concilier différentes échelles d'usage et de penser son accessibilité non plus uniquement en fonction de l'automobile. Cela étant dit, nous sommes satisfaits que la Haine soit considérée comme élément important de l'aménagement de ce site et nous nous réjouissons de son intégration dans le cadre de vie via les projets de trams verts et bleus. Quelques points de façon plus disparate, par rapport au projet de PCA proprement dit, nous aurions peut-être voulu y voir souhaiter une petite dérivation de rails de train pour permettre l'accessibilité et les livraisons

CAS 1011

de commerce en train. Au niveau des gabarits des logements, on y voit la possibilité d'avoir des gabarits jusqu'à rez + 6, c'est quelque chose qui nous paraît complètement excessif, on voudrait bien voir se limiter ces gabarits à un rez +4 plus raisonnable. On parle aussi d'un effet vitrine pour le site, on regrette qu'il soit surtout là pour les gens qui viennent en voiture, on regrette que cet effet vitrine ne soit pas non plus vraiment présent quand on y vient à pied ou en vélo, on a un peu la crainte que ce cheminement vers la gare se fasse un peu dans un contexte d'architecture communiste de l'Est, je ne sais pas si vous voyez ce que je veux dire, sans opinion politique aucune sur le sujet. Au niveau biodiversité, là j'insiste encore à nouveau sur la nécessité de tenir compte de la présence d'habitat d'intérêt communautaire important à ce niveau-là. Je rappelle que les habitats d'intérêt communautaire ce sont des habitats qu'on doit maintenir en bon état de conservation par rapport à des directives européennes, que si on ne remplit pas ces obligations à l'échelle de l'Union Européenne, on aura l'obligation dans 6 ans, dans le cadre d'un rapport qui est fait sur l'état de ces milieux-là, d'en recréer de nouveaux et d'en redéfinir de nouveaux, donc je pense que ces considérations ne doivent pas être prises par-dessus la jambe, non plus prêter à sourire parce

qu'au moment où on désignait les sites Natura 2000 il y avait des astreintes qui tombaient, je pense que ça ne faisait plus rire personne. J'insiste sur l'importance de ces milieux-là à l'échelle de la campine hennuyère, si vous allez voir sur le site SIBW de la Région wallonne, vous verrez qu'ils sont extrêmement rares à l'échelle de la Région wallonne, voilà. Le document par ailleurs est assez vaste, j'espère qu'on aura l'occasion d'en rediscuter également après le rapport d'incidences environnementales. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Très bien, Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Je voudrais dire que si je souris c'est parce que je suis vraiment quelqu'un qui essaye de voir le positif en toutes choses mais ce n'est certainement pas une façon de dénigrer qui que ce soit ou quoi que ce soit. Juste vous dire et rappeler l'importance d'un dossier tel que celui-ci pour notre Ville parce qu'il s'agit véritablement d'un projet d'extension de notre Centre-Ville, à savoir que nous avons ici à nous positionner sur la révision d'un plan communal d'aménagement. Alors un plan communal d'aménagement c'est vraiment un outil de planification à moyen et long termes par rapport au développement futur de notre Ville, il faut savoir que ce plan communal d'aménagement n° 34 des Grands Prés est bien daté de 2001 à la base, on le sait, les évolutions ont quand même été présentes dans notre Ville, que ce soit par rapport à notre nouvelle gare-passerelle, au Lotto-Mons-Expo, au projet Ikéa, au Centre de Congrès et donc il était vraiment nécessaire de se remettre en question et d'envisager les développements futurs notamment une possibilité de logements qui tourneraient entre 1.000 - 1.500 logements à terme sur ce site de plus de 16 ha. Alors, en ce qui concerne l'aspect mixité, nous sommes ici dans un outil de planification donc les projets arriveront par la suite et c'est dans le cadre de l'étude de ces projets que nous pourrions vraiment juger l'aspect mixité mais évidemment ça a été encouragé à la fois dans le cadre de l'étude de celui-ci et même par rapport au contenu du rapport sur les incidences environnementales. En ce qui concerne le sentiment d'insécurité évoqué, vous savez c'est une priorité du Collège de travailler sur la notion de sérénité et d'avoir vraiment une Ville la plus sûre possible et pour vous donner un exemple, tous les éléments liés justement aux éclairages dont vous avez fait mention seront analysés et vraiment examinés à l'aune de ce sentiment de sécurité à renforcer encore une fois partout dans notre Ville. Alors, le projet en tout cas pour ce qui concerne ce plan communal tel qu'il a été développé par justement ce lien avec cette coulée verte et ces zones résidentielles, zones de parcs habités, amènent justement cet aspect lié à la convivialité et à l'utilisation des modes de déplacements doux, modes de déplacements alternatifs eu égard aussi à l'aspect surtout au contexte stratégique de cette zone ne l'oublions pas qui est juste derrière la gare passerelle,

reliée au Centre-Ville et donc qui se retrouvera avec toute une série d'équipements communautaires importants, je le disais le Lotto-Mons-Expo, le Centre de Congrès, notre gare encore une fois. Pour ce qui concerne le gabarit de logements, c'est un des éléments repris en questionnement qui a été d'ailleurs mis en évidence par notre Collège à partir du moment où le dossier s'est trouvé sur notre table pour avoir des éléments de réponses dans le cadre du rapport sur les incidences environnementales. Je voudrais insister aussi sur l'aspect biodiversité qui est repris également comme des éléments du contenu en tout cas à développer par l'auteur de projet dans ce rapport, ce RIE notamment avec la question des compensations que nous avons d'ailleurs évoquées en Commission ensemble.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine pour cette explication très complète et très intéressante. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sollicitées ? Non, alors vous souhaitez un vote sur le point, Mme MARNEFFE ? Oui.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

1 NON : M. JOOS

3 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOpte - 50^{ème} annexe

44^e objet : PCA n° 34 dit des Grands Prés – Mission d'auteur de projet. Approbation de l'avenant n° 4.
MP E/2008.930.326.00/AEC/DD

ADOpte à l'unanimité - 51^{ème} annexe

45^e objet : Étude sur le logement - convention Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Cellule Logement RF/CL/AA/MB

ADOpte à l'unanimité - 52^{ème} annexe

45^e objet bis : Par urgence. Procès-verbal de clôture d'enquête publique relative à la cartographie de l'éolien wallon. Gestion Territoriale et Économiques

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je voudrais revenir un peu plus longuement sur la forme de ce qu'on a fait en votant l'urgence ou pas du point parce que moi je ne comprends

pas vraiment ce qui s'est passé, on a une enquête publique clôturée le 30 octobre et on a un mois pour rentrer un avis au Gouvernement wallon, ce qui permet de faire entendre les voix des citoyens montois qui ont répondu à l'enquête publique donc on aurait pu le voter le 18 novembre ou en tout cas au Conseil communal de décembre, ce point n'apparaît pas et je trouve ça un peu dommage puisqu'entretemps les choses ont avancé donc le dossier qu'on nous propose de voter est fortement en décalage avec la réalité puisqu'on se prononce sur une cartographie qui a été retirée par le Gouvernement wallon, on se prononce sur les intentions qui ont été validées par le Gouvernement wallon et puis alors et là c'est la partie, je pense, qui peut être intéressante, envoyée à la Région wallonne, des remarques sur certaines zones notamment la non prise en compte de certaines zones souterraines et cie. Je voudrais d'abord savoir ce qui a fait qu'on est deux mois plus tard que ce qui était prévu au départ et est-ce que c'est vraiment utile d'envoyer ce dossier comme ça puisqu'il y a des choses qui ne vont plus être utiles ou est-ce que finalement on est déjà si tard, est-ce qu'on ne pourrait pas reprendre le temps de ressortir vraiment les remarques, lot par lot puisque c'est vraiment ça maintenant qui va être l'objet du débat puisqu'on a, je le répète, retiré la cartographie et donc se prononcer sur une cartographie n'a plus de sens en tout cas. Voilà. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Oui, M. le Bourgmestre, vous connaissez un peu l'historique de ce dossier, initié par le Ministre Henry, rejoint par le Ministre Nollet avec tout de même une première consultation des communes en avril 2013 qui a montré à quel point il y avait des difficultés en termes d'illisibilité des cartes, de mise à mal aussi de l'autonomie communale. C'est vrai qu'il aurait été préférable de remettre le dossier directement en décembre et de pouvoir envoyer les éléments repris dans le cadre des différentes réclamations obtenues, 241 réclamations tout de même. Il y a des éléments qui continuent à être difficiles à accepter en termes de cartographie, je pense que se dire que le sud-est de Mons pourrait être encerclé dans le cadre des lots qui pourraient être déterminés par le Gouvernement wallon est intéressant de faire passer comme message au niveau du Gouvernement, cela permet tout de même de faire passer certains éléments qui restent d'actualité par rapport à ce dossier au Gouvernement, mais qu'à cela ne tienne, la démarche n'est pas terminée, on aura encore au sein de cette Assemblée des débats concernant les évolutions qui sont prévues au niveau du Gouvernement comme vous le savez, nous ne sommes pas encore déterminés par rapport aux lots qui pourraient être choisis, ni par rapport au productible, il y a encore toute une série de décisions qui devront être prises et donc on reviendra sans doute ici avec toute une série de débats à avoir. Mais à

CAS 1012

ces éléments-là qui, certes en partie ne sont peut-être plus d'actualité mais par ailleurs peuvent quand même faire passer certains messages de notre Ville vers le Gouvernement wallon me semblent tout de même importants eu égard en plus à ce dossier qui n'a tout de même pas été initié facilement au sein du Gouvernement wallon.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme DE JAER, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui, parce que je n'ai pas vraiment eu de réponse à ma question qui était qu'est-ce qui a fait qu'on soit à ce point-là en retard en fait. Je vais dire en dehors du plan éolien, l'enquête elle a été clôturée le 30 octobre, on le voit dans le dossier donc c'est aussi pour ne pas que ça se répète, qu'est-ce qui a fait finalement qu'on ait eu besoin de 2 mois et demi pour mettre ça à l'ordre du jour ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER, aujourd'hui le point est inscrit à l'ordre du jour, le mois dernier nous avons un Conseil budgétaire, c'est un point important, je pense que le sujet du jour ce n'est pas tellement le délai avec lequel le dossier est présenté, c'est la position que le Collège propose d'adopter au Conseil communal sur le fond parce que ce qui intéresse les citoyens, c'est le fond du dossier ce n'est pas tellement le timing avec lequel le dossier est présenté. Et donc, ce qui nous importe aujourd'hui, c'est de faire connaître la position du Collège sur le fond de ce dossier. On peut regretter effectivement que ça vienne un peu tardivement, on s'en excuse mais ce qui nous intéresse, c'est le fond et le positionnement de chacun par rapport à ce dossier important. Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je crois que ce qui aurait intéressé le citoyen, c'est que le projet soit envoyé en temps et en heure pour que la proposition du Gouvernement puisse tenir compte de leurs remarques, ce qui malheureusement n'a pas été le cas.

Maintenant, je n'ai pas de réponse pourquoi ça a pris, c'était le Conseil communal du budget, on a eu d'autres points on n'a pas eu que le budget à ce que je sache, il y a eu d'autres points qui ont été votés, donc on a décidé de trainer, on n'a pas envie de me répondre pourquoi, j'entends bien, nous en tout cas, on va de toute façon voter contre ce point.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER, nous dirons au service que vous considérez qu'ils ont décidé de trainer, ce n'est pas la perception que l'on a de notre Administration qui, vous le savez, fait des efforts au niveau de son personnel puisque nous faisons des économies dans le personnel qui est composé de gens de grande valeur, qui travaillent, qui font leur maximum, qui ne comptent pas leurs heures, particulièrement au Service de l'Environnement, le dossier a pris un peu de temps, il est présenté aujourd'hui au

Conseil, je salue le Service de l'Environnement qui fait un travail exceptionnel, de manière permanente et engagée, il arrive que les délais ne soient pas tenus, on le regrette mais encore une fois, ce qui importe c'est le fond du dossier. Et donc je pense que c'est là-dessus que le débat soit avoir lieu et pas sur le timing, une fois les explications données. Nous sommes très attentifs et très curieux de connaître votre position quant au fond de cette question. Et je pense que c'est intéressant qu'on puisse avoir un débat de fond sur le cadre éolien et que vous puissiez vous exprimer en tant que groupe sur votre position en la matière, si vous le souhaitez. Bien, nous passons au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

2 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE

4 abstentions : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, MM. ANDRE, BEUGNIES

ADOpte - 53^{ème} annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en venons aux questions et interpellations et je vous propose de commencer par la question de M. le Conseiller Jean-Pierre DUPONT, vous avez la parole M. DUPONT.

M. Jean-Pierre DUPONT, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. M. le Bourgmestre, mes chers collègues, lors d'une précédente séance de notre Assemblée sur proposition du Bourgmestre et des Echevins, il a été décidé le principe d'élever au rang de Citoyen d'Honneur Maurice BERDAL qui est rescapé des camps de la mort, une reconnaissance qui mettait en valeur les qualités civiques et morales de notre concitoyen et cet hommage, nous a-t-on dit lors de la séance de vœux, prendra part dans les commémorations de l'année 2014. Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale, permettez-moi de penser que des montoises et des montois ont eu une attitude très courageuse devant l'ennemi et mériteraient, à titre posthume, que notre Assemblée honore ces sacrifices. Et je pense notamment à Joseph DELSAUT qui fut Bourgmestre de Cuesmes, à Jules LEGAY et Charles SIMONET qui tous trois furent fusillés au Tir National pour des faits d'espionnage en 1915. Lors de la dernière guerre mondiale, Marguerite BERVOETS qui a donné son nom à un célèbre lycée dans notre cité, fut décapitée à la hache par les nazis, Richard SOUPART fut

fusillé pour avoir osé défendre des idées de gauche et Auguste NICODEME, Commissaire de Police de Cuesmes a été abattu par les rexistes. Certes, ce sont des figures qui sont connues et dont notre Assemblée se grandirait en y associant dans un hommage commun à Maurice BERDAL. Mais je pense aussi que tous les anonymes qui ont perdu la vie durant les deux guerres sont également à associer collectivement dans ce devoir de mémoire. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. le Conseiller. Effectivement, c'est un sujet extrêmement important qui nous tient à cœur à toutes et à tous, vous l'avez souligné, Maurice BERDAL est une figure de la résistance, la philosophie qui était celle du Collège lorsque nous avons proposé au Conseil qui l'a approuvé à l'unanimité, de mettre à l'honneur M. BERDAL, cette philosophie était de pouvoir mettre en avant une personnalité mais surtout l'ensemble des anciens combattants et résistants qui se sont battus pour la liberté, pour notre pays, contre le fascisme et le nazisme et dans la manière dont nous proposerons au Conseil de réaliser les choses et notamment de marquer cet événement avec la remise à M. BERDAL de son titre de Citoyen d'Honneur, nous souhaitons avec le soutien de nos écoles communales et l'engagement de son Echevine de l'Enseignement Mme HOUDART, mais également l'engagement d'écoles secondaires, associer la jeunesse montoise et développer une action spécifique de prévention contre le repli sur soi, contre le racisme, contre toute forme d'égoïsme et également mettre en avant toute une série de grandes figures en matière d'anciens combattants par rapport également aux personnes qui ont été déportées et donc l'idée est d'avoir un hommage collectif et à-travers la personnalité de M. BERDAL, de mettre à l'honneur toutes celles et ceux qui ont combattu durant ces deux conflits et donc je pense que nous partageons en ce sens tout à fait la même philosophie et j'imagine l'ensemble des Conseillères et Conseillers de cette Assemblée également et donc il en sera fait ainsi. Merci M. le Conseiller, je propose maintenant de passer la parole à Mme MARNEFFE concernant son interpellation relative aux Dragonnades.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il y a plus ou moins deux ans, plusieurs commerçants, acteurs associatifs et citoyens montois s'étaient affichés sur les murs de la ville, s'associant au slogan « Mons 2015, c'est Capital ». Avec le même engouement et la même conviction que Mons 2015 ne sera pas seulement un événement culturel, la présidente du club d'athlétisme du Moha avait exprimé lors de l'édition 2012 du jogging des Dragonnades, son souhait de voir l'événement devenir un incontournable de la région et d'atteindre en 2015, les 2015 participants. Malheureusement, si la troisième édition de 2012 a accueilli quelque 500 participants, l'édition 2013 n'a attiré que quelques 300 coureurs. Manque de publicité tant sur

le site internet de la ville que sur les sites spécialisés, absence au niveau de l'agenda des grands challenges régionaux et provinciaux, l'évènement aurait mérité une meilleure visibilité. Au niveau de l'organisation proprement dite, ayant eu le plaisir de participer à l'évènement, si je n'ai pas constaté de problèmes de sécurité, j'ai comme d'autres participants, regretté l'absence de vestiaire, la faiblesse des ravitaillements et l'absence d'eau à l'arrivée et ce malgré un coût d'inscription assez important. Fort de ces constats et dans la perspective de perpétuer cet évènement s'inscrivant parfaitement dans une politique de sport pour tous, pouvez-vous préciser les moyens et stratégies qui seront mis en place avec le MOHA pour faire des prochaines éditions, un succès ? Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, c'est M. l'Echevin LAFOSSE qui répond.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Mme MARNEFFE, je vous remercie pour votre interpellation. Pour répondre à votre question concernant l'engouement et le nombre de participants à la course, il était de l'ordre de 400 participants en 2012 et l'année dernière, en 2013, de 300. La Ville et l'asbl Monsport collaborent à l'organisation des Dragonnades, nous ne sommes donc pas à l'initiative de la manifestation. Cependant, il existe bel et bien une collaboration fructueuse et cordiale entre le Moha, la Ville de Mons et l'asbl Monsport pour faire de cet évènement une réussite. C'est notre volonté et il ne s'agit d'ailleurs pas du seul évènement pour lequel nous collaborons avec le Moha. Je pense notamment à Woman in Mons, cross inter-écoles et les « communes olympiques » entre autres. Il faut savoir

CAS 1013

que le Moha, suite à des problèmes avec son sponsor principal l'année dernière, quand je dis l'année dernière c'est en 2012, a hésité à s'investir à nouveau dans cette organisation qui est je le rappelle, une organisation de longue haleine, qui demande beaucoup d'énergie de la part du comité organisateur. De plus, comme vous le savez certainement, le club en ce moment connaît d'importants travaux de rénovation de ses infrastructures qui engendrent, comme vous pouvez vous en douter, un surcroît de travail pour l'ensemble du comité organisateur et directeur qui sont, je le rappelle, tous bénévoles et s'investissent après leur journée de travail. Je suis sensible, Mme la Conseillère, à vos différentes remarques quant au soutien publicitaire de l'évènement. Sachez que la Ville, via son Service des Sports, a fait en sorte de promouvoir l'activité, via une publicité avec le Proximag et Télé Mb qui a ainsi relayé la manifestation. Un communiqué de presse a également été réalisé par le Service des Sports. Je ne perds cependant pas votre point de vue qui souhaite voir l'évènement être davantage mis en évidence sur le site de la Ville et via différents supports publicitaires. Soyez certaine que nous

serons particulièrement attentifs lors de la prochaine édition. Quant à vos questions soulevées au sujet de l'organisation proprement dite, l'endroit de la course était organisé cette année donc en 2013, au départ de l'école Jean d'Avesnes et non plus au départ de la salle des sports. Dès lors, il est vrai que la problématique d'un manque de vestiaires disponibles s'est posée. Je soulèverai ce point prochainement avec le Moha, nous avons pour cela prévu une réunion de débriefing des Dragonnades, ce 30 janvier qui permettra à nous, Autorité communale et aux organisateurs de la manifestation, de veiller à pallier aux différents manquements pointés et je ne manquerai pas, si vous le souhaitez, de vous tenir informée du résultat de cette réunion de débriefing. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, loin de moi l'idée de remettre en doute la capacité du Moha à se mobiliser, je me rends bien compte que ce sont des bénévoles et que ce n'est pas toujours évident. D'où le rôle de la Ville aussi de pouvoir peut-être stimuler, d'apporter un soutien à ces bénévoles, éventuellement une aide logistique pour tout ce qui est ravitaillement notamment etc. Ce serait bien que pour le prochain événement ce soit mis sur le site internet de la Ville et dernière chose, il y a aussi un autre événement qui a eu lieu l'année dernière qui était le Woman in Mons, donc ce serait bien aussi de pouvoir promouvoir aussi cet événement-là pour que je puisse y participer notamment et donc que les dates soient peut-être annoncées de manière assez rapide parce que c'est ça qui fait aussi le succès de tels événements, voilà. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je vais tenir note de tout ce que vous avez dit maintenant et on y veillera en tout cas d'être plus proactifs, il n'y a aucun problème avec cela.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ceci nous amène à l'interpellation suivante qui est celle de M. le Conseiller Guillaume HAMBYE relative aux problèmes de stationnement à la Drève du Prophète à Mons.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Mmes et MM. les Echevins, Mmes et MM. à la Drève du Prophète il y a une école d'infirmières qui forme un très grand nombre d'étudiants et d'étudiantes. Et donc, souvent à une heure fort fréquentée, le matin et en heure de pointe, il y a non seulement des problèmes de circulation mais également des problèmes de parking. Et le problème, c'est que les riverains ont déjà du mal à se garer mais avec les étudiants en périodes scolaires, disons 186 jours par an, les étudiants sont déjà garés dans la rue et entravent régulièrement la fluidité de la circulation. Quelles sont les mesures, la réflexion envisagée

pour essayer de tenter de trouver des solutions concrètes tant pour les riverains que pour les étudiants pour essayer d'améliorer à la fois les problèmes de circulation pour essayer de faciliter la fluidité du trafic mais aussi pour trouver une solution en termes de parking pour lesdits étudiants. Un tout grand merci d'avance.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE, M. LAFOSSE.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin ; Merci M. le Bourgmestre. La situation que vous évoquez est bien connue des services de la Ville de Mons et a déjà fait l'objet de nombreuses concertations avec les riverains. A plusieurs reprises, la précédente Echevine de la Mobilité avait d'ailleurs invité le comité de quartier en ses bureaux. Plusieurs doléances étaient régulièrement émises, à savoir : la présence de l'école "Ave Maria" dans le quartier résidentiel, la vitesse des véhicules, le stationnement des voitures étudiants dans ce quartier résidentiel, le transit des véhicules entre la Route d'Obourg et le Centre-Ville via l'Avenue du Tir et aussi la propreté publique. L'école Ave Maria est installée le long de la Drève du Prophète depuis longtemps et est fort fréquentée effectivement par de nombreux étudiants utilisant une voiture. Il faut néanmoins nuancer les nuisances que vous évoquez. En effet, l'école ne fonctionne que 180 jours sur l'année et connaît de fortes baisses de fréquentation lors de période de stages des étudiants à l'extérieur. Deuxièmement, les propriétaires riverains sont tous dotés ou presque tous, d'un accès carrossable, cela permet donc aux riverains de mettre leur voiture en dehors de la voie publique, dans leur propriété. Troisièmement, la Police n'a jamais reçu de plainte pour des stationnements devant les accès carrossables. Quatrièmement, quelques plaintes reçues concernaient des stationnements gênants à l'angle du carrefour formé par les rues Drève du Prophète et du 4ème Middlesex et dans ce cas la Police est parfois intervenue pour sanctionner. Quant aux problèmes de mobilité, à notre connaissance, même aux heures d'affluence, la mobilité reste fluide à cet endroit. La seule difficulté est de devoir parfois patienter un peu pour avoir la priorité de passage, vu la présence des véhicules en stationnement. Si cette situation peut sembler gênante pour certains, il s'agit en réalité d'un moyen naturel pour ralentir la vitesse des conducteurs. Il ne faut pas oublier que la rue Drève du Prophète est une longue ligne droite où il est facile de dépasser la vitesse autorisée de 50 Km/h. Enfin, concernant les excès de vitesse auxquels vous faites référence, nos services avaient installé un analyseur de trafic, qui n'a démontré aucun phénomène d'excès de vitesse. Certes, certains dépassent toujours les vitesses mais il s'agit de comportements occasionnels. Et enfin, une dernière information, le volume de trafic était de l'ordre de 2.000 à 2.500 véhicules, ce qui est normal pour ce genre d'axe. Pour être complet, à la demande du comité des riverains, nous avons fait poser des signaux de priorité à chaque carrefour afin de

sensibiliser les automobilistes à la prudence aux abords des carrefours. Nous avons fait tracer un îlot directionnel au débouché du Vieux Chemin de Binche sur la rue Drève du Prophète à hauteur du quartier "Green park". Et en conclusion et après une analyse approfondie par nos Services de la Mobilité dans ce quartier, il s'avère qu'il n'y a pas de problème de mobilité particulier à cet endroit. L'occupation de la chaussée s'effectue normalement, comme dans d'autres rues de l'entité. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, vous souhaitez ajouter un mot M. HAMBYE ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je vous remercie pour toutes ces réponses, en tout cas je peux vous dire qu'on a reçu des échos et des plaintes des riverains et donc on va être très attentifs avec les riverains pour voir quels suivis donnés à cette interpellation, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ceci nous amène à l'interpellation suivante qui est celle de Mme LAGNEAU relative à la gestion privée des parkings et à la mobilité dans le Centre-Ville, je vous en prie.

Mme Christine LAGNEAU, Conseillère : M. le Bourgmestre, mes chers collègues. Lors du dernier Conseil de 2013, nous avons longuement évoqué la question des parkings dans la Ville de Mons, parkings indispensables à la fréquentation de la Ville et donc au développement économique et au bien-être des montois. Nous demandons au collège d'étudier l'opportunité d'une gestion des parkings par un opérateur privé, comme c'est le cas par exemple à Verviers et d'étudier les avantages pratiques et financiers que cela apporterait à la Ville. La construction de nouveaux parkings, des places plus nombreuses et une gestion plus proactive de ceux-ci pourraient apporter des recettes supplémentaires. En effet, actuellement, un montant de un million 8 de redevances impayées n'est pas recouvré. Outre l'effet dissuasif de contrôles plus fréquents, ils favoriseront également une plus grande rotation et limiteront les voitures ventouses pour lesquelles des parkings à l'extérieur des villes est encore possible. D'autres idées, telles que le disque permettant ¼ d'heure de stationnement gratuit me paraissent très utiles. Je parlais des parkings à l'extérieur de la Ville, j'aborderai donc le deuxième aspect de mon intervention, celui des parkings et des navettes hors du Centre-Ville.

CAS 1014

qui devraient être beaucoup plus exploités pour éviter les problèmes liés à la circulation aux entrées et sorties d'écoles dans le centre de Mons. Une sensibilisation semble nécessaire. Le Centre-Ville n'est qu'à 10 ou 15 minutes à pied des boulevards extérieurs et en tout cas de zones se prêtant mieux aux arrêts fréquents des parents venant déposer et reprendre leurs enfants à l'école. Le troisième point de mon intervention est lié à la sécurité, en ces moments

surchargés en circulation, donc notamment quid de la circulation d'un véhicule d'urgence un mercredi midi à la rue des Gaillers par exemple ou encore lorsque des parents s'arrêtent sur le boulevard par exemple face au lycée Marguerite Bervoets, à la sortie du tunnel pour déposer les enfants allant rejoindre le lycée. Il me semble qu'un passage de la Police entre 7h30 et 8h du matin pourrait être dissuasif. Je vous demande d'être attentifs à ces questions, M. le Bourgmestre, chers collègues, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme LAGNEAU, M. l'Echevin Pascal LAFOSSE.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je vous remercie pour votre interpellation. Les différents faits et questions relatés dans le contenu de votre interpellation font état de mesures que je qualifierais au « cas par cas ». Je m'explique. Il faut bien être conscient, et c'est un constat partagé par le Collège et le Service Mobilité de la Ville que la modification d'un élément a des répercussions sur la politique générale du stationnement. Je pense réellement que la réflexion en la matière doit être globale, définie sur base d'objectifs clairs qui nécessitent le consensus d'une majorité des usagers. L'ensemble des actions que vous proposez sont bien connues et étudiées par les services compétents, soyez-en certaine. Je vais d'ailleurs tenter d'y répondre avec le plus de précision possible, en suivant vos différentes questions.

La première question quant à la gestion des parkings par un privé fait actuellement l'objet d'une réflexion approfondie, que ce soit au sein du Collège que du Service de la Mobilité mais il convient de préciser qu'une éventuelle mise en œuvre nécessitera un marché de concession et donc une mise en concurrence entre les prestataires potentiels sachant que la volonté actuelle du Collège est que la Ville garde, dans la mesure du possible, la maîtrise du stationnement en voirie et de ses tarifs. Deuxièmement, l'objectif premier du Collège est de créer davantage de places de parking et en particulier par la construction d'un nouveau parking en améliorant et favorisant l'offre plus que l'augmentation des recettes. Toutefois, la construction de ce parking représente un investissement et donc une dépense. Concernant les redevances impayées, une procédure de recouvrement est assurée par le Service de la Gestion Financière pour récupérer les deniers donc les paiements non perçus par la Ville. Depuis 2013 et de part la signature d'accords bilatéraux entre la Belgique et la France, nous avons accès aux données des véhicules français. Il est donc possible de donner suite aux billets de stationnements non payés par nos voisins. Concernant les contrôles plus fréquents, quant aux contrôles réalisés en Ville pour le stationnement des véhicules en voirie, ils sont efficaces et réguliers. Dix contrôleurs sillonnent la Ville. Dans les milieux spécialisés en matière de stationnement, on estime nécessaire d'avoir un agent pour 200 véhicules. Le Centre-Ville

possède environ 2.000 places horodateurs donc zones payantes, le ratio est donc respecté. Pour le disque de stationnement, il s'agit d'une proposition isolée qui a déjà été évoquée par le Service Mobilité. Je pense qu'une éventuelle utilisation du disque de stationnement doit être évaluée et réfléchi sur base de l'offre globale et non pas en-dehors de celle-ci. Cette proposition est donc intéressante et n'est pas rejetée mais fera l'objet d'une réflexion globale quant au stationnement. Concernant maintenant les navettes TEC, je pense tout comme vous que des navettes assurant une liaison entre la périphérie et le Centre-Ville sont effectivement un des leviers d'une politique de stationnement. Toutefois, vous n'êtes pas sans savoir que l'exploitation des navettes est payante et diminue donc d'autant les recettes. Concernant la sécurité, pour ce qui est de la sécurité, nous regrettons aussi l'irresponsabilité des parents aux abords des écoles qui déposent leurs enfants en prenant des risques inconsidérés mais vous comprendrez qu'il n'est pas envisageable de mettre un agent de police derrière chaque véhicule en infraction. Cependant, des gardiens de la paix sont présents devant chaque école. Je suis d'ailleurs déjà intervenu personnellement auprès de certaines écoles pour sensibiliser leur direction à cette problématique. Il est impossible dans ce cas précis de contraindre à proprement dit mais bien de sensibiliser les personnes à des comportements civiques et à de meilleures pratiques. Voilà, j'espère avoir répondu à vos différentes questions de manière exhaustive. Je me tiens bien entendu à votre disposition lors de la prochaine Commission Vélo pour tout complément d'informations si vous le jugez nécessaire.

Sortie de M. MARTIN = présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin, Mme LAGNEAU ?

Mme Christine LAGNEAU, Conseillère : Oui, j'entends bien que le Collège a une réflexion globale et j'espère qu'on en verra l'aboutissement prochainement, je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci, je vais passer à l'interpellation de Monsieur...

Ah pardon, excuse-moi.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : C'était une interpellation.... Si vous permettez, je vais m'y joindre...

Mme Catherine HOUDART, Echevine : je vous en prie, Mme la Conseillère.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. Je suis particulièrement sensible à ce que vient de dire Mme LAGNEAU. Par ailleurs, on l'a déjà porté dans d'autres endroits. J'entends que la majorité réfléchit à un plan global de parkings pour la Ville, est-ce qu'on a une idée du délai dans lequel on va aboutir avec ce plan de parkings ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Oui, on a une idée. Même plus. Comme vous le savez, on a d'abord le parking de la Halle qui va être normalement réhabilité, rénové dans son entièreté courant année 2014 après 2015 suivra le parking de la Grand'Place, nous sommes aussi à la recherche d'un emplacement mais on a déjà des vues sur cet emplacement concernant un nouveau parking qui serait proche des commerces montois. Concernant, comme je le disais tout à l'heure, on a aussi une vision aussi assez globale puisque nous sommes prêts et nous l'avons déjà fait, à rencontrer des privés qui nous donnent aussi certains conseils concernant la mobilité, concernant les parkings. Maintenant, j'ai en charge cette responsabilisé quant au stationnement, la mobilité que depuis un an, je ne peux pas non plus régler les problèmes en un an de temps, vous savez qu'à partir du moment où on aura un site entre autre pour construire un nouveau parking, il faudra faire un cahier des charges, appel aux différentes entreprises, etc. et donc la procédure risque quand même de durer une ou deux années. Mais ça, disons que c'est le système démocratique que nous connaissons et nous sommes obligés de nous y maintenir, voilà.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Voilà, Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, enfin, ce que je retiens de positif aujourd'hui, c'est que vous ne rejetez pas d'office l'idée des disques par rapport à une période gratuite sur le parking en Centre-Ville, c'est déjà un pas en avant par rapport à ce que j'avais pu recevoir comme réponse. Par ailleurs, la même chose, une réflexion est engagée par rapport à la gestion privée des parkings, j'entends bien que vous êtes en place que depuis un an, que la mobilité n'a pas été une des grandes priorités ces dernières années, on est revenu régulièrement sur le dossier mais je vous rappelle aussi que nous sommes à l'aube d'une grande année qui va amener pas mal de gens en Centre-Ville et que, effectivement, il va falloir trouver des solutions assez rapidement même si je sais que vous ne prenez vos fonctions que depuis peu de temps par rapport au nombre de personnes qui vont affluer dans l'intra muros, je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je vous rassure, il y a toute une série de réflexions qui sont en cours. Voilà, M. LAFOSSE voudrait ajouter quelque chose.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je prends bonne note de ce que vous venez de dire maintenant mais il faut quand même avouer qu'avec l'Echevin DARVILLE donc concernant la Régie Foncière et la RCA, nous avons quand même déjà débloqué pas mal de dossiers et puis on a déjà passé au Conseil communal l'achat des établissements Gobert pour un parking de dissuasion, nous avançons dans une politique globale aussi en ce qui concerne la méthode douce donc les vélos, etc. Donc, dire qu'on n'avance pas, on avance quand même pas mal.

Alors, encore une autre réflexion, c'est concernant l'exposition Warhol, elle a quand même accueilli de nombreux visiteurs, avec des pics très importants et nous n'avons pas rencontré de problème majeur concernant les parkings mais c'est quand même un fait, il faut quand même le savoir. Voilà.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : On va passer maintenant à l'interpellation de M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Mais c'est un sujet qui fait débat évidemment. Plus précisément sur la question de Mme LAGNEAU, par rapport donc à la transmission de l'ensemble de nos parkings y compris les parkings en voirie à un opérateur privé. Donc, j'entends qu'une étude est en cours, est-ce que vous pourriez nous dire au Conseil, à quelle date cette étude

CAS 1015 → 1020 - VINCIANNE

s'achèvera et donc voilà, est-ce que ce sera en 2014 ou en 2015, cela n'a évidemment rien à voir avec la construction en cours ou les projets en cours de nouveaux parkings et puisque Mme MOUCHERON a pris la parole également, je voudrais que M. l'Echevin, vous puissiez nous dire si oui ou non vous êtes d'accord avec la proposition que Mme avait fait concernant la suppression complète des horodateurs dans la Ville, bien entendu, je ne suis pas de cet avis-là mais je voulais avoir le vôtre.

Entrée de M. MARTIN = présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : concernant évidemment la suppression totale des horodateurs en Ville, là, nous ne sommes pas sur la même longueur d'ondes que Mme MOUCHERON, cela, c'est une évidence parce que cela ne règlera en rien, je pense, en tout cas au turnover au niveau des parkings, donc, et au niveau des commerces montois, nous avons besoin justement que des personnes, en tout cas le plus possible de personnes viennent dans le centre montois et pour cela, il faut assurer une rotation au niveau des parkings, bon, si maintenant, on fait un parking totalement gratuit, ce n'est pas possible mais tout à l'heure Mme MOUCHERON disait que la gratuité avec disque, on y réfléchissait, je tiens quand même aussi à souligner qu'en ce qui concerne les parkings souterrains, il existe déjà une gratuité d'un quart d'heure avant que vous ne commenciez à payer l'heure complète ou le quart d'heure que vous faites.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci et je tiens par ailleurs à ajouter que concernant la proposition de gratuité complète des horodateurs, pour l'avoir testé au niveau du Collège par rapport à notre proposition d'une demi journée gratuite le samedi après-midi, nous devons aussi rendre des comptes à notre tutelle par rapport à la gestion financière de la Ville et que

celle-ci évidemment ne manquerait pas de s'opposer à une telle disposition compte tenu du manque à gagner important que cela représenterait pour les finances communales et par ailleurs comme l'a dit M. l'Echevin sur le fond, nous pensons que c'est une mauvaise proposition sur le plan de l'activité commerciale car cela engendrerait un nombre important de voitures ventouses qui ne serait pas de nature à favoriser cette activité commerciale, donc, voilà, quant à la gestion par le privé, j'imagine que l'Echevin l'a indiqué pendant mon absence, encore une fois, je répète ce qu'on a toujours dit sur le sujet, on n'a pas de dogme en la matière, simplement, ce qui nous intéresse, c'est l'efficacité et la qualité du service rendu au citoyen et à la collectivité et si des privés savent démontrer l'intérêt d'une telle formule nous y serons sensibles mais jusqu'à preuve du contraire, jusqu'à présent, personne n'est venu avec une proposition émanant du secteur privé et malgré les nombreuses rencontres que l'Echevin a pu avoir, qui nous convainc d'une formule plus avantageuse sur le plan de la gestion de la Ville et des citoyens et je parle, là, notamment en terme de pression liée aux contrôles et de coûts réclamés aux citoyens par rapport aux horodateurs et donc, voilà, nous sommes ouverts à la discussion pour autant que cela ne représente pas une contrainte supplémentaire pour la population et des difficultés en plus pour la Ville. Est-ce qu'on peut clore le débat ici ? Oui, je vous remercie, nous en venons, donc, à l'interpellation suivante qui est celle de M. HAMBYE relative à carillon du Beffroi.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mmes, MM., nous avons appris voici quelques jours que le Collège des Bourgmestre et Echevins avait refusé voici quelques temps de faire des travaux d'entretien et de rénovation sur la mécanique du carillon du Beffroi et je parle de mécanique du carillon, je ne parle pas de la rénovation intérieure, alors ce Beffroi, comme vous le savez, est reconnu au patrimoine de l'Humanité par l'Unesco et d'après nos informations, plus aucun travaux d'entretien n'a été effectué depuis 1985 et le budget estimé pour ce faire, était d'un montant de 30.000 euros, ne pourrait-on pas la veille du 04 août 2014 et de l'année 2015 décider des travaux nécessaires et indispensables au bon fonctionnement dudit carillon, épuiser lesdits montants dans le poste cimetièrre comme vous le savez tous pour 2014 a été multiplié par trois entre 2012, 2013 et 2014. D'avance, un tout grand merci pour que l'heure continue à sonner juste et à temps tous les jours pour les habitants du Centre-Ville.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE. Ecoutez, je serais un peu moins catégorique que vous quant au positionnement du Collège, donc, voilà, je ne sais pas à quoi vous faites référence quand vous nous interpellez en disant que le Collège s'est positionné contre, en tout cas, pour ce qui nous concerne, sachez qu'une rencontre est d'ores et déjà

prévue avec les représentants de l'Association Campanaire Wallonne, je vais les recevoir très prochainement, nous aurons l'occasion d'en discuter avec eux et je reviendrais naturellement vers le Collège pour faire rapport et pour voir si une solution peut être envisagée par rapport à ce carillon et à notre beau Beffroi. Est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Disons que peut-être le Collège ne s'est pas présenté contre mais il a toujours eu une manière très jésuite de dire qu'il n'avait pas les fonds, c'est une suggestion plus subtile de dire qu'on n'a pas les fonds, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Qui est Jésuite ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est un peu ambigu, voilà, c'est tout.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Qui est ambigu M. HAMBYE parce que je ne sais toujours pas qui est-ce qui vous a dit cela en fait ? C'est d'après vos informations, ce n'est pas le Collège.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Mes informations sont quand même émanants de personnes qui sont proches du carillon.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est tout à fait différent, donc, vous me rassurez. Même si certains d'entre nous sont allés chez les Jésuites, nous essayons d'être tout à fait clairs et transparents dans notre positionnement M. HAMBYE. Ceci étant dit sur le ton de l'humour bien entendu. Nous en venons à l'interpellation suivante qui émane de vous M. HAMBYE également et qui s'adresse au Collège et pour laquelle M. l'Echevin des Finances répondra qui porte sur le montant des emprunts contractés par la Ville. Je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Donc, on a eu lors d'une réunion d'une Commission communale, en matière de gestion active de la dette, une présentation très intéressante par le gestionnaire de notre trésorerie qui, outre, mentionnant le fait que nous avons contracté en tant que Ville près de 3.000 emprunts différents, nous a brossé un tableau, je dirais assez significatif, je dirais, de la gestion active de la dette de notre Ville avec le pourcentage des différents emprunts à court, moyen et long termes et les différents taux d'intérêt qu'elle avait réussi à négocier à la baisse cela dit en passant mais on avait pu s'apercevoir qu'il y avait une forte différence entre les taux courts, moyens et longs termes et comme j'avais déjà posé la question au Conseil communal précédent en matière de budget, j'avais relevé que les taux à court terme à 10 ans, étaient un montant environ de 2,58 à 2,60 mais que le taux moyen sur les emprunts de la Ville de Mons d'après je dirais les informations qui nous avaient été données en commission communale étaient de 4,07, donc, on nous avait simplement promis de nous communiquer par deux fois mais sans doute, la fatigue, la grande fatigue du Collège lors du débat a empêché d'y répondre alors, je demande d'avoir les montants nets de

l'ensemble de la dette pour voir si en matière de gestion active, on puisse avoir une vision très claire, merci et pas en pourcentage.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci et comme notre Echevin des Finances est en forme, il va pouvoir vous répondre de manière très complète ce soir.

M. George-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci M. le Bourgmestre, merci M. HAMBYE pour votre question, alors, pour vous répondre très directement, le montant initial de nos emprunts s'élève à 405.503.000 euros et il y a un solde restant dû à l'heure où nous nous parlons de 227.359.000 euros, alors, parmi ces emprunts, vous avez des emprunts de 0 à 5 ans au nombre de 311 pour une durée comprise entre 0 et 5 ans. 434 pour une durée comprise entre 6 et 10 ans. 1211 pour une durée entre 11 et 15 ans. 302 pour la période entre 16 et 20 ans. 4 de 21 à 25 ans. 425 de 26 à 30 ans et 16 pour des emprunts de plus de 30 ans, ce qui donne un total de 2.703 emprunts pour un montant global, je le rappelle de 405.503.000 euros et simplement en complément d'information, comme cela vous saurez tout puisque notre dynamisme est retrouvé, par taux d'intérêt, nous avons 294 emprunts à un taux d'intérêt inférieur à 1 %. 294 emprunts qui ont des taux d'intérêt inférieur à 2 %. 418 pour des taux d'intérêt inférieur à 3 %. 607 qui est le deuxième nombre le plus important pour un taux

CAS 1016

d'intérêt inférieur à 4 %. 963 avec un taux d'intérêt compris entre 4 et 5 % et enfin, 127 qui ont un taux d'intérêt compris entre 5 et 6 %. J'espère avoir été complet mais je reste à votre disposition si besoin.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous voulez ajouter un mot M. HAMBYE. Allez-y.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je perçois mal malgré la grande intelligence de certains membres du Collège, je dirais, si on nous dit qu'il y a des emprunts de 227.000.000, moi, je voudrais savoir, on me répond toujours en pourcentage, il peut y avoir 220.000.000 d'emprunts à 5%, donc, ce que je voudrais savoir, c'est les montants nets et pas les pourcentages, vous me comprenez ? Vous ne me répondez pas encore, on n'a pas cela ? C'est cela que je veux savoir, parce qu'on me dit qu'il y a un pourcentage d'emprunts mais il peut y avoir 10 emprunts qui concernent 224.000.000 et qui sont à du 5 %. Moi, ce que je voudrais savoir c'est dans les emprunts, vous avez le montant global, le montant net des emprunts parce que vous me dites que l'on a 2.703 emprunts mais ces 2.703 emprunts, il peut y en avoir 2.600 à du 5%, je voudrais savoir le montant global des emprunts et pas le pourcentage.

Voilà, je crois qu'il y a toujours un problème et c'est cette information que je voudrais avoir.
Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin va vous répondre.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Le problème M. HAMBYE est plutôt par rapport à votre question. Il faudra que m'expliquiez quand même l'intérêt d'une réponse de ce type, franchement, cela m'intéresserait de le savoir mais le taux d'intérêt étant dépendant de la durée, le jour où on doit passer un emprunt pour des bâtiments, on est lié minimum 15 ans voir plus, donc, le Collège n'a pas la main sur le délai d'amortissement, cela, c'est régi légalement, cela on ne peut rien y faire premier aspect. Deuxième élément : pourquoi n'est-il pas possible de vous répondre par rapport au solde restant dû, parce que justement, certains de ces emprunts sont déjà quasi remboursés, d'autres ne sont qu'au début et donc, le chiffre que vous demandez est variable en permanence, donc je peux vous répondre par rapport à un nombre d'emprunts, donc, par exemple, je vous ai dit sur les 2.703 on en a 127 qui ont un taux d'intérêt inférieur à 6 % mais je ne sais pas vous dire en pourcentage et de toute manière, cela n'a même aucun intérêt, de vous dire que parmi ces 127, il y en a 40 dont il reste 5 ans de remboursement, 52 dont il reste, etc. mais le problème c'est que la question que vous posez demande ce travail-là parce que pour connaître le volume global en argent qui est à 6%, il faut que je sache combien il reste dans chacun des crédits à rembourser, donc, dans ce cas-là, j'ai le montant solde restant dû par crédit, donc je détaille les 127, j'additionne ce qu'il reste mais le chiffre que je vais vous donner ce soir, n'est déjà plus bon demain matin puisque nos délais de remboursement étant différents, et bien, au fur et à mesure, c'est totalement fluctuant et encore une fois, je vous le répète, les 127 emprunts pour lesquels nous avons ce taux d'intérêt inférieur à 6%, je ne peux pas décider demain de les faire passer à 3% par exemple puisque ils sont dépendants de la durée de remboursement et cette durée de remboursement, la Ville n'a pas la main dessus, c'est régi légalement, donc, vous pouvez retourner le problème dans tous les sens, je crois que l'information, je peux comprendre qu'elle ait un intérêt pour un ménage mais pas dans le cadre d'une commune compte tenu de la comptabilité communale premier aspect et deuxième élément, de toute manière, je peux vous donner la réponse ce soir, mais demain matin, je devrais vous reformuler une nouvelle réponse, donc, à un moment, là, on évolue dans quelque chose, si vous voulez on peut avoir un site internet qui tient à jour à la seconde même l'évolution de la dette montoise, certains l'ont fait pour la dette de certains pays, par exemple les Etats-Unis, je crois qu'on peut consulter sur internet en temps réel, l'évolution de la dette américaine. Je crois que nos volumes ne sont pas suffisamment intéressants pour dire d'arriver à de telles solutions.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous voulez encore intervenir. Vous êtes devenu un homme d'argent ce soir.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Vous me parlez d'une dette souscrite de 405.000.000 d'euros, on est d'accord, on pourrait parler uniquement d'un pourcentage de dette souscrite, cela vous éviterait toutes les nuits de devoir recalculer, on sait que vos nuits sont courtes, on ne va pas vous demander un travail, voilà, c'est tout merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous n'allons pas ergoter plus longtemps sur la longueur des nuits de chacun d'entre nous. Je vous propose de passer à votre autre interpellation M. HAMBYE consacrée aux 2.280.000 repris à la page 17 du budget extraordinaire.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On va faire court et bref, on vous avez posé la question au Président du Conseil communal pour laquelle, je crois, nous n'avions pas eu de réponse et sans doute, est-ce la fatigue donc de la soirée et le travail harassant suite aux nombreuses questions posées par l'opposition notamment que la question hélas était restée sans réponse et donc, on a vu tant au budget extraordinaire 2013 et 2004, chaque année un investissement de 2.280.000 euros et donc, on voulait savoir ce que cela recouvrait et ce que cela comportait parce que c'est un budget global de 4.560.000 euros et si mes souvenirs sont bons, verbaux, c'était Plan lumière qui n'a rien à voir avec la société anonyme Lumière pour ne pas faire polémique, voilà, merci d'avance pour cette réponse.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. l'Echevin.

M. George-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci M. le Conseiller pour la question et désolé si nous n'avons pas répondu à la question lors du précédent Conseil, simplement, effectivement, vous avez posé la question sous le libellé « Budgétaire » dont je vous ferai grâce ce soir, il s'agit effectivement du plan lumière global alors, pourquoi il est inscrit deux fois, simplement parce que nous avions peur en 2013 que la firme ne soit pas désignée à temps, ce qui a été le cas d'ailleurs et donc, la firme sera désignée sur l'exercice 2014, cela engendre plusieurs éléments, le premier, c'est que lors du compte 2013, ce crédit sera bien sûr supprimé, ce crédit disparaîtra et par ailleurs, soyez totalement apaisé, c'est que l'investissement global est pris en charge à 90% par le Plan FEDER et 10% restant bien sûr à charge Ville mais donc, il n'y a pas de crainte à avoir, cela veut dire et c'est d'ailleurs pour cela que j'ai précisé que 90% était financé par FEDER, parce que vous verrez en corrélation que la dépense sera sucrée si vous me le permettez mais le subside aussi, il sera reporté à l'exercice budgétaire suivant. Merci.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci beaucoup, c'est tout à fait clair. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous propose de continuer toujours avec M. HAMBYE pour les travaux de la rue des Capucins. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Vous avez tous reçu ou la plupart d'entre nous une pétition des habitants de la rue de Dinant mais je crois que l'on peut associer cette pétition avec les soucis des habitants de la rue Sans Coron et de la rue des Orphelins. Ces trois rues concernent des habitants riverains des trois rues perpendiculaires à la rue des Capucins et donc, les habitants se plaignent des effets collatéraux catastrophiques des travaux effectués dans la rue des Capucins. Il nous revient mais encore une fois le Collège aura peut-être une interprétation différente de ces actions, de ces faits, de ces gestes, de ces écrits, que le Collège leur aurait écrit que c'était donc, un problème d'investissement fait et qu'il n'y avait plus d'argent, donc, autrement dit, plus de moyens financiers disponibles pour la rénovation de ces trois rues et je pense qu'il y a donc maldonne qui a donc, ici, une mise en cause de la responsabilité des sociétés des différents opérateurs des travaux et donc, encore une fois, je sais bien que je reviens souvent là-dessus, on est en démocratie, donc, il y a des responsabilités quant aux travaux qui ont été réalisés dans la rue des Capucins et des dégâts dans les voiries collatérales. A-t-on dressé un état des lieux des voiries adjacentes ? Rien que dans la rue de Dinant, trois affaissements peuvent être constatés, la Ville de Mons a-t-elle pris ses précautions dans ce dossier ? Et est-elle assurée contre ce type de dégâts collatéraux et donc, ce n'est pas pour polémiquer mais c'est pour constater que la rénovation complète des égouts, des trottoirs, des avaloirs de la rue des Capucins, ont eu des effets collatéraux sur ces trois rues et je pense qu'il y a lieu à tout le moins de se pencher sur les problèmes de dégâts collatéraux. Merci d'avance. On est très heureux de pouvoir vous entendre.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Très bien. Nous n'en doutons pas. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci M. HAMBYE. Effectivement, le Collège et moi-même en particulier, on a bien pris connaissance de la pétition dont vous faites, ici, le relais concernant l'impact des travaux de la rue des Capucins sur les rues connexes et comme vous l'indiquez, les rues de Dinant, Sans Coron et rue des Orphelins

1017

et en réponse à votre question sur les assurances contractées par la Ville, il existe, effectivement, la possibilité pour la Ville de se retourner vers l'entrepreneur lorsque les travaux menés entraînent directement des dégradations mais dans le cas, ici présent, et d'après nos services techniques, il est malheureusement impossible à ce stade de déterminer de

manière évidente que les dégradations des rues citées sont liées de manière directe aux travaux menés dans la rue des Capucins et donc, comme vous l'indiquiez à un moment donné dans votre interpellation, il est vrai que l'état de ces rues laisse à désirer depuis longtemps déjà et c'est pourquoi nous avons invité le Service Voirie à budgétiser le coût de cette réfection et il faut savoir que la Ville comme vous l'indiquiez effectivement, ne dispose pas de crédit spécifique pour mener à bien ces travaux mais que nous ne manquerons pas d'être attentif à toutes possibilités de financement.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Comme vous le savez, M. HAMBYE, par ailleurs et pour essayer de rester cohérent par rapport à nos interventions en la matière, la priorité par rapport aux réfections de voirie sur budget propre est octroyée aux communes fusionnées du Grand Mons et donc, je vois que vous réclamez des investissements complémentaires pour des axes du Centre-Ville, nous en prenons bonne note mais on sait que c'est une situation difficile, je pense ne pas devoir en dire plus. Vous avez le dernier mot.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, je prends un autre exemple, à la rue des Groseilliers, donc, il y a régulièrement des camions de plusieurs tonnes qui traversent la rue des Groseilliers en arrivant à la grande voirie pour arriver de l'entreprise – que je ne citerai pas – dans le chantier de la rénovation de l'église Saint-Nicolas, et bien, il est évident que ces camions de plusieurs tonnes entraînent des dégâts irréparables, la même chose pour la rue des Sans Coron, la rue de Dinant et la rue des Orphelins, alors, vous me dites qu'il est impossible de trouver le lien de causalité entre les travaux de la rue des Capucins et la rue de Dinant et la rue Sans Coron et la rue des Orphelins, demandez l'avis des riverains, ce n'est pas tout à fait leur avis. Je crois qu'il y a une réflexion à mener, on ne va pas commencer en cette fin de journée à épiloguer là-dessus mais je crois qu'il me semble qu'à l'avenir dans toutes les rues qui doivent être faites, il faudrait préalablement qu'il y ait un comité de suivi, qu'il y ait une publicité sur le comité de suivi et qu'il y ait un lien direct avec le Service des Travaux de la Ville de Mons parce que je crois que si on a des pétitions de ce type, c'est qu'il y a des problèmes vécus par les riverains et des dégâts occasionnés par des travaux, le charroi de plusieurs tonnes sur ces voiries qui sont toutes du 19^e siècle, j'entends bien que notre message a bien été entendu, qu'il fallait aussi veiller à toutes les communes périphériques et donc, on ne pouvait pas dire tout et son contraire mais je crois qu'au niveau du suivi du chantier des travaux, il pourrait y avoir une amélioration. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Juste pour préciser ce que je disais tout à l'heure, donc, ce que nous essayons de faire par rapport à la réflexion des voiries en centre ville, c'est de travailler uniquement sur base de subsides et donc, on l'a fait avec les fonds

européens notamment dans l'axe de la gare, on essaiera de le faire dans le cadre de programmes de rénovation urbaine avec les axes perpendiculaires comme on le fait pour la rue de Nimy où les axes perpendiculaires sont financés avec les subsides rénovation urbaine et la rue de Nimy elle-même l'ayant été sur base de fonds européens sachant que pour nos budgets propres, c'est vrai, je le répète, c'est la ligne du Collège, nous essayons de privilégier l'ensemble des villages mais cela n'empêche que nous aurons une attention particulière pour les rues du quartier de la gare et notamment la rue de Dinant que vous évoquez. Je vous propose d'avancer avec l'interpellation suivante qui est celle de Mme MARNEFFE et qui est relative à la mobilité dans le cadre de Mons 2015.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie. A un an du lancement de l'année culturelle montoise, il est tant de s'interroger sur l'état d'avancement de différents projets, des chantiers muséaux mais également des chantiers qui concernent l'accessibilité, la mobilité, la mise en valeur du patrimoine de la Ville, ces aspects qui sont en plein chantier également. Au-delà des considérations politiques et budgétaires, l'état d'avancement de ces projets conditionnera la qualité de l'accueil des visiteurs dans la mesure où ces éléments influenceront la première impression des touristes sur notre Ville, leur aboutissement participera ou non à la réussite de l'évènement. Au niveau routier, tout d'abord, la création du zoning Vieille-Haine a impliqué et impliquera encore de nombreux aménagements autoroutiers au niveau des sorties Mons et Jemappes. Le ring est lui aussi régulièrement perturbé par les chantiers gare et boulevard Kennedy, quelles nouvelles phases sont prévues pour ces chantiers en 2014 ? Et quel sera leur avancement dans un an ? Même interrogation par rapport au parking, le site récemment acquis au Grand Large est destiné à devenir un parking de délestage avec dimension multimodale. Ce site-là est toujours exploité par l'entreprise de matériaux. Quant au parking de la rue de la Halle qui doit être fermé pour une durée de 1 an pour rénovation, il est toujours en activité, là, aussi, nous avons donc, de grosses inquiétudes quant à la capacité d'accueil de la Ville au moment de l'ouverture des festivités. Avec le calendrier qui avance, envisagez-vous un réaménagement du planning des travaux ? Et si non, quelles mesures palliatives envisagez-vous si les travaux ne devaient pas être terminés dans les délais ? Enfin, par rapport au projet de mobilité alternative, pouvez-vous nous préciser les derniers développements par rapport au transport en commun, gare, bus, navettes. Quant est-t-il également des projets de mobilité douce, de vélos partagés et de localisation de vélos au couleur de Mons 2015 ? Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE. Je vais vous communiquer toute une série d'éléments pour essayer de répondre de manière la plus complète à votre

interpellation, tout en vous indiquant d'entrée de jeu que bien entendu, les dates que je vais vous donner sont des dates indicatives et peuvent évoluer avec les aléas des différents chantiers, cela va de soi. Pour ce qui concerne l'avancement des travaux de voirie, en ce qui concerne la rue de la Clef, les travaux sont en cours et devraient être achevés pour la Ducasse 2014. Pour la rue de la Grande Triperie, là, aussi, les travaux sont en cours, la fin envisagée des travaux est le mois d'août 2014. Pour ce qui concerne la rue de la Trouille et la rue du Grand Trou Oudart, le début des travaux est prévu au début du mois de mars pour un achèvement envisagé à la fin de cette année. Dans la Grand rue et partie non piétonne, le début des travaux est envisagé début mars et l'achèvement avant la Ducasse 2014. J'attire aussi votre attention, Mme MARNEFFE, et l'ensemble des collègues sur le fait que ceci ne tient pas compte des interventions des impétrants qui peuvent avoir lieu en marge de ces travaux et notamment avant le lancement effectif des travaux Ville et je pense notamment à la Grand rue où les impétrants interviendront quelques semaines avant le début des travaux qui est mentionné, ici, pour le début du mois de mars. Il va de soi que les services communaux feront le maximum pour que les travaux soient terminés pour 2015. En ce qui concerne les travaux de la gare, ceux-ci avancent à notre connaissance selon le planning avancé par Eurogare et la SNCB, à savoir que le gros-œuvre et les travaux sur le domaine ferroviaire sont en cours sur trois fronts, à la fois, les deux parkings et le quai n°3 qui dessert les voies 4 et 5. En ce qui concerne la charpente métallique, la production des éléments est en cours avec un objectif d'achèvement fin 2014, l'objectif restant de rendre la gare opérationnelle pour l'année 2015 durant l'automne mais là encore sous toute réserve. Même partiellement réalisée, je le répète, la gare sera normalement partie prenante de Mons 2015 en tout cas, c'est ce qui est envisagé aujourd'hui, ce qui sera encore en chantier pourra faire l'objet de visites, d'animations, qui témoigneront d'ailleurs du caractère évolutif de la Ville et de sa mutation. Quelques remarques par ailleurs concernant la gare pour vous rappeler que si retard il y a par rapport aux annonces qui avaient été faites il y a de cela déjà un certain temps, c'est parce que, rappelons-le, des recours ont eu lieu et ont entraînés plus de deux ans de retard avant même de pouvoir entamer les travaux ce que nous ne manquons pas naturellement de regretter surtout que ces recours émanaient d'une poignée de citoyens, je rappelle, que l'enquête publique sur la gare, c'était 25 courriers de contestations. Par ailleurs, il y a des exigences importantes en termes de sécurité, comme les trains, ils continuent de rouler et qui induisent toute une série de contraintes techniques pour l'ensemble des personnes qui travaillent sur le chantier. Par ailleurs, la fondation Mons 2015 est en pourparlers avec la SNCB pour améliorer l'offre en matière de circulation de trains et en particulier à partir et vers le Borinage avec un

allongement des plages-horaires et de la fréquence des trains en particulier, là, aussi, lors de grands évènements qui marqueront Mons 2015 et un système intégré de billetterie est lui aussi en discussion avec des tarifs promotionnels. Pour ce qui concerne les travaux au niveau autoroutier, ceux-ci font l'objet d'un suivi très attentif bien entendu depuis le début des procédures par un comité ad hoc, un comité d'accompagnement dans lequel siège des représentants à la fois du Ministre de tutelle, du Ministre de l'économie et du Ministre Président wallon, ce comité est extrêmement attentif à l'optimisation des procédures et des délais d'exécution puisque l'ensemble des dépenses doit avoir été engagé pour

CAS 1018

2015 et même dépensé effectivement pour 2015 sachant qu'il s'agit là de projets réalisés dans le cadre des fonds FEDER avec l'application de règles européennes strictes en matière de consommation budgétaire. Simple remarque que je dois vous mentionner, vous devez savoir que l'accès principal qui sera promu sur le plan autoroutier pour accéder au Centre-Ville, ce ne sera pas ces nouvelles bretelles mais bien la sortie 24 que l'on connaît aujourd'hui, la sortie Mons-Ghlin qui sera privilégiée puisqu'elle donnera un accès direct au Centre-Ville mais également au Grand Large où des parkings de délestage seront aménagés lors des évènements de grandes affluences et puis par ailleurs, une sortie sur le ring 5 sera également favorisée, c'est la sortie qui renseigne Jemappes actuellement près du zoning de Cuesmes et qui permettra de développer un autre axe de pénétration dans la Ville avec une signalisation adéquate qui sera installée bien entendu par ailleurs pour qu'il en soit ainsi. Pour ce qui concerne les parkings, là, en ce qui concerne le parking de la Halle, l'analyse des offres après adjudication est en cours, il est prévu d'entamer les travaux au plus tard pour le début du mois d'avril avec un achèvement prévu début 2015. En ce qui concerne le parking de délestage sur le site Storez Matériaux, les travaux à réaliser doivent permettre l'accueil des véhicules et ne nécessiteront que quelques semaines de délais si je puis dire, ils pourront commencer dès le transfert des activités existantes vers le nouveau site d'exploitation de cette société et nous suivons l'avancement des études en cours entamées par l'entreprise pour coordonner au mieux ce transfert ainsi que la réalisation des travaux. En tout état de cause, on peut d'ores et déjà vous annoncer que le port autonome a donné son accord pour une mise à disposition gratuite du quai industriel situé à côté de la Police lequel peut recevoir quelque 200 véhicules en plus de la capacité des entreprises Gobert. Pour ce qui concerne, les transports en commun, particulièrement les bus, sachez que des contacts très réguliers ont lieu avec le groupe TEC en

vue de finaliser la meilleure proposition pour une desserte optimale entre le parking de délestage du Grand Large et le Centre Ville, une proposition concrète devrait d'ailleurs être faite dans ce sens dans les prochaines semaines. En ce qui concerne l'utilisation du vélo, l'utilisation des vélos sera encouragée à des fins touristiques, ce sera un des axes privilégiés d'ailleurs dans le cadre de Mons 2015, Pro Vélo a d'ailleurs développé avec l'Office du Tourisme des circuits touristiques guidés et à vélo et des vélos « tours guidés » seront et sont déjà proposés au grand public en vue de préparer Mons 2015, quoi qu'il en soit, voilà un certain nombre d'informations qui devrait, je l'espère, en tout cas compléter les différents points pour lesquels vous souhaitiez des informations et des renseignements complémentaires mais la philosophie, je le rappelle, c'est que Mons 2015 soit un projet évolutif qui permette de mettre l'accent sur le caractère de mutation et de métamorphose continu de la Ville en sachant que bien entendu, ce qui importe pour le Collège, c'est que tous ces dispositifs puissent être encore utilisés durablement après 2015 dans l'intérêt de la Ville et de sa population. Voilà, Mme MARNEFFE. Vous souhaitez ajouter un mot ? Et Mme MOUCHERON dans la foulée.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Pour ce qui était des dates au niveau de Storez, vous ne m'avez pas précisé de calendrier.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Le mois de septembre Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Septembre. Ok. Et alors, en ce qui concerne la location de vélos, donc, il y avait aussi un projet qui avait été introduit par Pro Vélo pour un système de location à long terme qu'on avait d'ailleurs discuté en commission mobilité, donc, là, j'aimerais bien avoir aussi des précisions. Enfin, sur l'aspect « préparation du projet », comment a-t-on traité l'aspect mobilité dans le cadre de l'idée d'avoir un événement zéro carbone autour de Mons 2015 ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pour ce qui concerne le vélo, donc, je n'ai pas d'informations précises sur le projet que vous évoquez à moins que l'Echevin de la Mobilité en aient ? Pascal LAFOSSE me signale qu'un rapport va être présenté très prochainement et pour ce qui concerne l'approche zéro carbone, je sais que c'est une préoccupation majeure de la fondation Mons 2015 qui travaille sur le sujet, qui a multiplié les contacts, vous savez la fondation travaille de manière autonome par rapport à la Ville, nous sommes un acteur parmi d'autres et donc, nous pouvons sans difficulté, interroger la fondation pour voir où elle en est dans ces contacts en la matière et nous reviendrons vers vous, nous allons relayer auprès de la Secrétaire générale, Mme CHARLE, votre intervention.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce serait éventuellement intéressant peut-être que la fondation puisse venir présenter cet élément dans le cadre du CPDT.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Par exemple, oui, certainement. Ok, nous allons relayer auprès de la fondation. Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, en fait, je me joins à l'interpellation de Mme MARNEFFE concernant plus particulièrement la mobilité et en plus particulier, la gare, donc, j'ai entendu la fin des travaux pour 2015, etc... Mais j'aurais voulu savoir parce que selon ce que vous avez dit sauf erreur de ma part, on aurait terminé les gros-œuvres en ce qui concerne le ferroviaire, les deux parkings et certains quais mais quand est-il de l'accueil des passagers, est-ce qu'on va les recevoir dans des conteneurs ? ou est-ce qu'on envisage un autre endroit pour les réceptionner ? Par ailleurs, j'ai entendu aussi que vous négociez aussi avec la SNCB par rapport à des trains plus fréquents vers le Borinage mais est-ce qu'on aura la possibilité d'avoir des trains internationaux qui s'arrêteraient à nouveau à Mons.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pour ce qui concerne le gros-œuvre, il est en cours, Mme MOUCHERON, c'est ce que j'indiquais pour la gare. La gare ne sera pas terminée en 2015 compte tenu de ce que j'indiquais à savoir les recours qui nous ont fait perdre 2 ans et ce qui est bien malheureux néanmoins, toute la stratégie de mise en œuvre avec la fondation et la SNCB est de pouvoir habiller le site pour le rendre attractif pour permettre des visites de chantier, pour pouvoir permettre à des artistes de se produire sur place, pour habiller, si je puis dire, les dispositifs provisoires d'accueil des différents voyageurs et navetteurs, donc, toute cette stratégie est en train d'être développée sachant cependant que notre objectif est que la gare puisse être opérationnelle à l'automne 2015 mais là encore, sous toute réserve, pour autant que le chantier se poursuivre correctement, comme c'est le cas jusqu'à présent. Les trains internationaux, vous savez que pour le moment, le Thalys transite par Mons via la dorsale wallonne et donc, cela c'est l'axe essentiel en matière de trains internationaux pour le reste, je ne saurais pas vous dire s'il y a d'autres contacts qui sont pris, on me dit que « oui » mais donc, là, encore je pense qu'il serait bien que la fondation puisse vous présenter ces différents contacts en la matière et donc, moi, je propose que l'on regroupe le tout dans une thématique transport et mobilité qui pourrait être présentée ou bien au CPDD ou en commission du Conseil communal. Merci. S'il n'y a pas d'interventions complémentaires sur ce point, je vous propose de passer à la dernière interpellation qui porte sur les délais de réalisation des différents travaux des lieux culturels en lien avec Mons 2015, c'est une interpellation de Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci, en ce qui concerne cette dernière interpellation, il y a eu pas mal d'échos dans la presse ou même d'interviews de personnes de la fondation Mons 2015 évoquant une série de lieux culturels qui pourraient ne pas être prêts.

Le but de mon intervention, c'était un peu de faire le point sur ces projets pour savoir s'ils seront prêts ou pas ? Dans le but d'éviter une communication comme l'a vécu Marseille qui avait été titrée « Capitale du Musée fermé » alors qu'elle était capitale culturelle et qui entacherait un peu le bon déroulement de cette année 2015 et en tout cas, l'énergie que l'on a pu mettre dedans. A mon avis, ma question sera plus concise que votre réponse, c'est « à quelle date sera restauré notre Beffroi ? », quels sont les délais attendus pour l'ouverture au public des Minières de Spiennes ? Le Musée d'Histoire Militaire sera-t-il prêt pour début 2015, on se rappelle qu'il devait être prêt pour les commémorations de 2014 mais cela n'a malheureusement pas pu se faire. Pour quand est prévue la réouverture du Mundaneum ? Le Musée du Doudou compte-t-il ouvrir ses portes avant l'édition 2015 de notre ducasse rituelle ? Si oui, quand ? Les visiteurs auront-ils accès à l'Historium en 2015 ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme DE JAER. Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je remercie Mme DE JAER pour la question, j'ai déposé une question dans le même genre mais hors délai, donc, son interpellation permet de me joindre

CAS 1019

Merci beaucoup Mme DE JAER, donc, je ne vais pas revenir sur les bâtiments et sur les lieux culturels que Mme DE JAER a déjà cités, j'aurais voulu juste revenir sur l'expo test d'Andy WARHOL, donc, j'ai entendu que le taux de fréquentation était record puisqu'on a atteint presque 85.000 visiteurs, donc, pour cela, félicitations mais l'expo était vraiment de qualité, je pense que le service Culture a très, très bien travaillé mais je voulais revenir plus sur le bâtiment en lui-même, est-ce que le rehaussement réalisé ici sur le bâtiment a permis d'atteindre des exigences pour l'accueil de Van Gogh dans quelques mois ? Est-ce que tout s'est passé correctement ? Est-ce qu'on n'a pas eu de couac ? Et si oui, quels étaient-ils ? Et qu'est-ce qu'on envisage pour y remédier ? J'ai aussi entendu quelques soucis au niveau de la toiture du Théâtre qui aurait fui et donc, on a du reporter un spectacle alors qu'on vient de refaire la toiture, c'est quand même interpellant. Avouez-le, voilà et je pense qu'on n'a pas cité l'artothèque pour laquelle on revient régulièrement avec des avenants et des petits soucis à revoir et donc, voilà, quelques petits bâtiments, quelques petites réponses supplémentaires. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MOUCHERON, j'avais effectivement signalé avant que vous n'arriviez que vous vous joindriez à l'interpellation de Mme DE JAER. Alors quelques éléments de réponse, je vais essayer d'être synthétique comme l'a été Mme DE JAER dans son interpellation pour vous dire tout d'abord, faire part de quelques considérations, pour vous indiquer et on a eu l'occasion à la fois au niveau de la fondation et de la Ville de le dire à plusieurs reprises au cours des dernières semaines, notre volonté, c'est que Mons 2015 ne soit pas conçu comme une fin en soi mais plutôt comme un accélérateur de développement de la Ville de Mons dans le cas d'un long processus de métamorphose de notre ville et donc, si la plupart des lieux culturels seront ouverts pour 2015 bien entendu, d'autres le seront par la suite sachant que et je pense que c'était une thématique qui vous était cher aussi lors de la campagne électorale communale, que la vie ne s'arrêtera pas du jour au lendemain, le 1^{er} janvier 2016, donc, nous sommes heureux de pouvoir répondre en ce sens, à cette préoccupation par la même occasion. Deuxièmement observation, la toute grande majorité des travaux auxquels vous faites allusion l'une et l'autre, ne sont pas des travaux qui sont subsidiés dans le cadre de Mons 2015 mais bien dans le cadre de la programmation européenne dans laquelle la Ville a déposé ces fiches projets, je vous le rappelle en 2007 et à des fins de développement propre à la Ville et donc, que ces projets puissent s'achever dans la perspective de Mons 2015, c'est une très bonne chose, c'est une très bonne nouvelle, cela nous permettra de leur donner une envergure tout autre que celle qu'ils auraient eu si nous n'avions pas eu Mons 2015 mais je rappelle que ce n'était pas la finalité première de ces différents projets et en tout cas de la plupart des projets que vous avez évoqué, je pense que cet élément est important à intégrer et puis enfin, troisième élément pour ce qui concerne la comparaison avec Marseille, là, aussi, à la différence de Marseille qui a obtenu des financements absolument colossaux, on parle de centaines de millions d'euros en matière d'infrastructures, ces financements étaient obtenus spécifiquement dans le cadre de Marseille 2013, Provence Côte d'Azur et avaient pour objet de renforcer l'offre culturelle marseillaise dans le cadre de l'année 2013, ici, on est dans un scénario tout à fait différent, le budget qui est alloué pour Mons 2015 l'est à la fondation pour réaliser le programme d'activités de l'année 2015 et pas à la Ville de Mons pour développer des infrastructures culturelles destinées à animer l'année 2015, la nuance est vraiment extrêmement importante parce que cela signifie et je suis quelque part heureux que l'on puisse semer cette confusion volontairement ou non, la question n'est pas là, parce que cela veut dire qu'on considère que par la politique propre de la Ville et sans moyens exceptionnels dégagés pour 2015 sur le plan de l'infrastructure par d'autres niveaux de pouvoirs et bien notre offre va se développer de

manière spectaculaire pour 2015, ce qui est plutôt positif mais qui je le répète a été développé dans le cadre du projet de Ville et non spécifiquement de 2015 qui est d'ailleurs qu'un des éléments majeurs certes mais un des éléments du projet de Ville de Mons et pas une fin en soi. Pour répondre de manière précise à l'ensemble des questions qui ont été posées. Pour ce qui concerne les minières de Spiennes, celles-ci seront bien terminées encore une fois avec la prudence que j'évoquais pour l'interpellation précédente bien entendu, elles seront terminées normalement pour l'automne 2014 mais pour des raisons de sécurité, le Musée ne sera accessible au public qu'au beau temps et donc, ce n'est pas une question liée à l'exécution du chantier mais simplement à la pratique qui sera celle de ce musée de manière récurrente, nous ouvrirons le musée au printemps 2015. Pour ce qui concerne le Mons Mémorial Museum, celui-ci sera ouvert durant le courant du premier semestre 2015, début 2015 moyennant un hiver tempéré, avril en cas d'hiver rigoureux, là, aussi, je le rappelle et je souhaite que chacun puisse être de bons comptes par rapport à sa ligne de conduite, on demande à juste titre au Collège de gérer la Ville en bon père de famille, de faire en sorte que les derniers publics soient gérés parcimonieusement, c'est ce que nous avons fait avec ce dossier en relançant la procédure suite au dépôt des différentes offres des entrepreneurs qui, je vous le rappelle, étaient de 1.500.000 – 2.000.000 d'euros supérieurs aux estimations de l'architecte, on avait 8.400.000 – 8.500.000 – 8.600.000, une estimation de 6.500.000, objectivement, on perd 2.000.000 d'euros des contribuables pour le plaisir d'ouvrir pendant les commémorations alors qu'on a un programme extrêmement dense et touffu pour les commémorations de 14 alors de ce musée, la Ville s'en est passé pendant de nombreuses années, cela n'aurait pas été responsable de la part du Collège et donc, moi, je suis, tout à fait heureux de la position que le Collège a adopté, qui est une position de bon gestionnaire, qui a permis à la Ville finalement d'économiser 1.000.000 à 1.500.000 sur ce projet, alors, certes, il ne sera pas ouvert pour le mois d'août 14, il y aura toute une série d'autres choses en août 14, ce sera ouvert de toute façon pour 2015 et comme vous l'avez dit, en 2015, il y aura du monde à Mons et ce sera une bonne occasion de pouvoir, là, aussi procéder à une inauguration durant l'année 2015 dans la dynamique de métamorphose de la Ville mais le tout nous permet d'économie plus d'un million d'euros et je pense que les montois seront d'avis que c'était ce qu'il fallait faire. Pour ce qui concerne le musée du Doudou, celui-ci ouvrira dans le courant du premier trimestre 2015, soit bien avant la Ducasse, le permis d'urbanisme est en cours d'octroi. Pour ce qui concerne le Mundanéum, qui relève non pas de la Ville mais de la Fédération Wallonie-Bruxelles, celui-ci mais Jean-Paul DEPLUS pourra certainement vous donner plus d'informations, celui-ci devrait être ouvert dans le courant du premier semestre 2015 quant au

seul site qui pose une réelle difficulté, si je puis dire, c'est le site du Beffroi puisque ce dossier était en attente depuis août 2012 au niveau de la Région wallonne et des autorités compétentes pour obtenir un accord en matière de subventionnement, cet accord nous est parvenu ce matin, donc, voilà, je pense que là aussi, les services communaux ont fait le maximum, deux ans d'attente, on pouvait difficilement avancer sans avoir la notification de la Région wallonne sur des montants pareils, on parle de millions d'euros, c'était un peu dommage, maintenant, on va essayer de positiver, c'est une bonne chose que le Ministre ait pu nous octroyer ces subventions, on s'en réjouit, je pense que c'est un bien pour la Ville et pour la Région mais on ne peut naturellement pas incriminer nos services quant aux délais qui seront nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet et donc, l'objectif est de faire en sorte qu'une fois la dernière phase terminée, qu'on puisse permettre l'accès du Beffroi encore en 2015 quitte à terminer la scénographie un peu plus tard. Alors, pour ce qui concerne les autres dossiers pour que l'information des Conseillers soient complètes, l'artothèque est prévue pour le premier trimestre 2015, la Maison Losseau dont les travaux dépendent quant à eux de la Province de Hainaut devrait elle aussi accueillir son public dans le courant du premier trimestre 2015, Arsonic et le Centre de Congrès devraient être tous les deux fin prêt pour la fin de cette année-ci, donc, de l'année 2014, donc, voilà, ce qui d'abord démontre l'importance du nombre de chantiers en cours, je voudrais d'ailleurs en profiter pour remercier nos services qui doivent se démultiplier avec tous ces chantiers, je pense que c'est quand même un élément important à souligner et vous rappeler que comme le rappelait d'ailleurs Guy DUPLAT dans l'article qu'il consacrait il y a quelques jours à la pose de la première pierre du Mons Mémorial Museum, à savoir que Mons veut devenir un pôle muséal pérenne qui certes s'épanouira pour 2015 mais est destiné à asseoir son statut de capitale culturelle de la Wallonie et à attirer les visiteurs pour les années qui viennent, c'était en tout cas le sens de ce que l'on a essayé de faire, à la fois pour préparer 2015 mais aussi – comme vous l'avez dit Mme MOUCHERON avec l'expo Warhol – qui est une expo qui a rencontré un immense succès : 85.000 visiteurs, beaucoup de – malheureusement – de candidats visiteurs n'ont pu accéder au Musée notamment dimanche, on a fait 2.500 visites sur la journée de dimanche et il a fallu gérer le flux jusqu'à la cour du Conservatoire et malheureusement dire à un certain nombre de personnes qu'elles ne pouvaient pas visiter l'expo, je crois que c'est du jamais vu en Belgique, donc, cela montre en tout cas à la fois que le Bam s'est imposé comme lieu culturel majeur, on fera le débriefing avec les différents services

des aspects techniques et autres, débriefing qui nous permettra de voir s'il y a eu des difficultés donc le BAM s'est imposé, les services ont fait un travail remarquable, ils se sont, là, aussi, vraiment dévoués, quitte à ne pas prendre de congés pendant les fêtes, il y avait toute une équipe de gardiens de musée qui a été recrutée spécifiquement pour l'expo qui s'est fait les dents – si je puis dire – sur une expo extrêmement difficile car délicate et représentant un enjeu, donc, voilà, je pense que là le Collège se réjouit vraiment de la manière dont tout cela a été mené de main de maître, quant au Théâtre, on a eu un souci avec une représentation, c'est regrettable, cela n'a rien à voir avec les travaux de toiture, c'est simplement un problème d'entretien lié aux gouttières, cela a été corrigé tant bien que mal avec une contribution de chacun notamment de la Ville qui a offert la gratuité, les services techniques qui sont intervenus, le Manège qui s'est impliqué également, donc, voilà, je pense que chacun a fait ce qu'il a pu pour faire en sorte que cela se passe pour un mieux et depuis quelques semaines les spectacles ont repris sans difficulté, voilà, pour ce qui concerne ces différents éléments de réponse mais vous avez bien sûr le dernier mot si vous le souhaitez Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, j'entends bien que l'ensemble des chantiers ne sont pas subsidiés en fonction de Mons 2015 mais si on veut chipoter alors ils viennent, on aura fini que ce qui est prévu pour Mons 2015 et pas le reste, ce serait un peu dommage mais j'entends bien – sans mauvais jeux de mots, c'est de bonne guerre – j'entends bien votre discours, mais, voilà, c'était aussi l'occasion de faire un peu le topo général sur l'état d'avancement des chantiers parce qu'on est quand même, là, pile à un an, du démarrage de Mons 2015, c'était important de savoir où on en était et que l'on puisse aussi le cas échéant se rappeler ou vous interpellier sur l'état des lieux de certaines choses à garder à l'œil et je suis contente que la Maison Losseau soit ouverte pour le début, je le dis aussi au nom de Guillaume, je crois qu'il est régulièrement intervenu sur la Maison Losseau, de savoir qu'elle sera ouverte début 2015, c'est une bonne nouvelle. Voilà, je vous remercie pour les réponses en tout cas.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, soyons optimistes sachant que même Marseille qui a connu beaucoup de difficultés rencontre un beau succès de foule alors qu'il y a encore beaucoup de chantiers en cours, donc, je pense que malgré tout le succès est au rendez-vous, plus de 8.000.000 de visiteurs, donc, espérons que quant à nous, nous aurons et le succès et les chantiers finalisés. Voilà, je remercie l'ensemble du public, des services, de la presse qui ont assisté au Conseil et nous allons passer au huis clos.

La séance à huis clos s'ouvre avec 39 présents.

Sont absents : MM. DI RUPO, BARVAIS, MILLER, ROSSI, DUBOIS, DUFRANE.

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

46^e objet : ASBL « Collectif Santé Mons-Borinage ». Désignation de représentants de la Ville au sein de l'AG et du CA. Prévention 1.2013.5/1.2013.21

ADOPTÉ - 54^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

47^e objet : TECHNOCITÉ - Représentation de la Ville de Mons au CA pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion des Associations JYD

ADOPTÉ - 55^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

48^e objet : PERSONNEL CONTRACTUEL. Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à un animateur contractuel. GRH GRH/VD

ADOPTÉ - 56^{ème} annexe

49^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 2/3 temps à une employée d'administration. GRH GRH/SH/10942

ADOPTÉ - 57^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Mise à disposition contre remboursement d'un agent technique (Conseiller en prévention) auprès du CPAS. GRH HH/MAD

ADOPTÉ - 58^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Prorogation de la mise à disposition d'un ouvrier non qualifié auprès du FC Flénu. GRH GRH/HH/MAD

ADOPTÉ - 59^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps à une employée d'administration. GRH/SC

ADOPTÉ - 60^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

50^e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL. Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un Premier Sergent pompier professionnel. SI 11451

ADOPTÉ - 61^{ème} annexe

51^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'institutrices primaires. 8^e/1^e 3873/3903/3951/3964/3980(2)/3991/3992/4038/4041/4047(2)/4048(2)/4051/4052/4053/4054

ADOpte - de la 62 à la 79^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Octroi d'une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire. 8^e/1^e 3283

ADOpte - 80^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Octroi d'une interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire. 8^e/1^e 3291

ADOpte - 81^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices primaires. 8^e/1^e 3951/4039

ADOpte - 82 et 83^{ème} annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtresses spéciales de seconde langue. 8^e/1^e 4056/4057/4058(2)

ADOpte - de la 84 à la 87^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de seconde langue. 8^e/1^e 4056

ADOpte - 88^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

g) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de seconde langue. 8^e/1^e 4055

ADOpte - 89^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

h) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 8089

ADOpte - 90^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

i) Mise en disponibilité pour maladie d'une directrice d'école définitive. 8^e/1^e 7111

ADOpte - 91^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

j) Nomination à titre définitif d'une Directrice d'école. 8^e/1^e 3205

ADOPTE - 92^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

k) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e
3701/3798/3620/3917/3965/4050/3890/3842

ADOPTE - de la 93 à la 100^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

l) Demandes d'interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental d'une institutrice maternelle. 8^e/1^e 7952

ADOPTE - 101^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

m) Désignations d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/1^e
3772/3798(2)/3630/3842

ADOPTE - de la 102 à la 106^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

n) Demande de mi-temps médicaux d'institutrices maternelles définitives. 8^e/1^e 3502/7952

ADOPTE - 107 et 108^{ème} annexes

52^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Modification de la réaffectation d'un professeur de flûte traversière à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 7589

ADOPTE - 109^{ème} annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Rectificatif de la démission d'un professeur de percussions. 8^e/2^e 7609

ADOPTE - 110^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2013.
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre ff-Président,

Ph. LIBIEZ.

N. MARTIN.

=====